

JOURNAL HELVETIQUE OU RECUEIL

DE

*Pièces fugitives de Littérature choisie ; de Poésie ;
de Traits d'Histoire, ancienne & moderne, de
Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nou-
velles de la République des Lettres ; & de di-
verses autres Particularités intéressantes & curi-
euses, tant de Suisse, que des Pais Etrangers.*

A O U S T ' 1 7 4 0 .



A N E U C H Â T Ê L.

DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

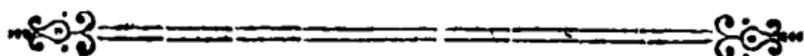
M D C C X L.

Avec Approbation.



JOURNAL HELVETIQUE,

A O U S T 1 7 4 0.



L E T T R E

A l'occasion des Essais sur l'Agriculture, qui ont été comencés dans ce Journal, & que l'on va continuer.

MONSIEUR,



Ous me demandés pourquoi je ne continue point mes *Essais sur l'Agriculture*; vous voulés savoir de plus par quelle raison je retenois celui que vous lûtes déjà au commencement de 1738. & qui vous parût intéressant.

Il est vrai qu'entrainé par une Matière si

H 2

riche,

riche, je me livrois quelquefois à l'honnête délassement qu'elle fournit. Je me dispois même à laisser échaper de mes Recueils ce que j'aurois pû croire utile. Mes Lectures, des Réflexions que le hazard m'a souvent fourni, l'attention que l'on donne aux Observations des autres, ou aux simples Opérations de la Nature, un peu d'expérience qui se forme de toutes ces choses : Voilà le Champ où je cueillois, & surquoi j'hazardois les foibles Echantillons que vous avez vû. Tels sont, dans le *Journal Helvétique*, la Pièce contenue au Mois de Novembre 1734. p. 92. *Du goût des Anglois & des François sur l'Agriculture*; Celle de Juin 1737. p. 33. intitulée, *Memoire sur le Cidre*; Celle d'Avril 1738. p. 299. *De la longne durée des Arbres*. L'Essai que vous me demandés sur l'Origine primitive des Fruits étoit prêt à suivre, & se trouvoit même entre les mains de Mrs. les *Editeurs*, dans le tems que je vis une Pièce de Mr. B. B. de Genève, placée au Mois de Septembre de la même Année. Outre que celle ci me parut avoir eu le même Objet, je la trouvai d'un goût délicat & enjoué, auquel je ne pûs refuser le mien. Le Célèbre ABE' PLUCHE, qui a orné la *Physique* de tant de graces, auroit pû y reconnoitre son génie. Ma Pièce étoit déjà faite, & j'avoüe que je n'avois pensé à lui donner d'autre avantage que celui d'exposer nuement le sujet,

sans

sans avoir voulu ou sù l'embellir. Je rapellai donc mon Manuscrit, sans même l'exposer pour le coup à la mortification du Parallele. Dès lors vous avés voulu le faire pour moi, & vous m'avés assuré que nous avions traité nôtre Matière affés différemment pour que ce que j'en disois n'eût pas l'air ennuyeux de répétition. Vous y trouvés même des choses nouvelles, & vous conseillés si sagement a mon amour propre d'être tranquile, qu'il auroit grand tort de s'inquieter de ce qui lui manque du côté du tour. Je ne puis mieux vous prouver que je suis à cet égard sans pré-tention, qu'en vous abandonnant la Pièce même dans son état naturel, sans m'efforcer à lui faire prendre une forme plus agréable.

J'ajouterai que le motif qui m'a le plus frappé, est celui que vous tirés du bonheur de rendre utiles ses plaisirs, lors même, qu'il ne s'y trouve rien qui flate la vaine gloire. Je conviens avec vous, *Monsieur*, que l'on rendroit un très grand service à ses Compatriotes, si l'on pouvoit ramener leur Cœur à des plaisirs qui sont le véritable Aliment de l'innocence & de la simplicité. Je ne fais ce qui seroit plus capable de faire diversion au Jeu, au Luxe, aux Conversations frivoles, & à bien des Vices que la dissipation favorise, si ce n'est les Plaisirs raisonnables de l'Agriculture & du Jardinage. Voici comme en

110 JOURNAL HÉLVÉTIQUE
Parle un Savant & Religieux Ecclésiastique
Anglois. *

Tout ce qui peut nous occuper avec le plus de fruit, & nous inspirer les plus nobles sentimens, se trouve dans nos Jardins. C'est là que l'Homme peut s'entretenir avec DIEU, en contemplant les Merveilles qu'il a répandues sur chaque Fleur, & dans chaque Plante.

C'est là qu'un Dévot Admirateur peut en recréant ses yeux, exciter son Cœur à louer le Grand Créateur de l'Univers.

C'est aussi là que l'Homme peut converser avec soi-même, & considérer que tandis qu'il ne se laisse point corrompre par de vains commerces; tandis qu'il s'occupe d'une manière innocente, son Jardin est son Paradis: C'est une espèce de Ciel sur la Terre: Il y contracte un généreux mépris pour ces bas & incommodes principes d'Avarice & d'Ambition, qui poussent les autres Mortels à poursuivre un vain fantôme de prospérité & d'honneur.....

Quelle foule d'idées charmantes ne viennent pas l'occuper, lors qu'il voit que le Ciel & la Terre, l'Art & la Nature, conspirent à le rendre heureux dans sa Retraite, & à lui rendre dociles tous les Objets de ses soins, de manière à avancer en même tems ses intérêts temporels.

Je vous avoué, Monsieur, que de telles
Réflexions

* JOHN LAWRENCE Rector of Yelvertoft &c Auteur de l'Ouvrage intitulé, The Gentleman ans recreation, de la Preface duquel j'ai traduit ce beau Passage.

Réflexions me déterminent , non seulement à rechercher une satisfaction si pure ; mais à tâcher de la faire goûter aux autres s'il étoit possible. J'y tens peut être de fort loin ; mais chacun peut y tendre avec moi , & m'aider à réussir pour notre commun bonheur.

Les Productions de la Nature méritent bien qu'on s'en entretienne , surtout dans le tems qu'elle nous ramene des beautés qui sembloient étouffées par un rude Hiver.

Aujourd'hui que la Terre en Merveilles féconde,
De Verdure & de Fleurs vient embéilir le Monde.

Et nunc omnis ager, nunc omnis parturit Arbos :
Nunc frondent sylvæ, nunc formosissimus Annus.

VIRGIL. Eclog. III.

J'ai l'honneur d'être

MONSIEUR

Lausanne le 14.
Mai 1740.

Votre Etc.
S. D. C.



SUITE D'ESSAIS •
 SUR L'AGRICULTURE

*De l'Origine des principaux Arbres, de leur
 Etablissement en Italie, & de la Gloire qui
 en revint à leurs Fondateurs.*

NOUS avons vû dans une Pièce précédente * les secours qu'avoient les Anciens pour l'Agriculture, & le goût empressé qui les leur faisoit saisir. Ce goût formé d'abord par le besoin, & par l'innocence, nourri par l'émulation & par le succès, ne pouvoit laisser long-tems cette Science imparfaite. On fait des progrès rapides, lors que l'on cultive un Art estimé. Aucunes de ses branches ne se néglige, dès que l'on est sûr de flater le goût dominant, en suivant le sien.

Les Anciens avoient ce double plaisir en donnant leurs soins à l'Agriculture; & voila pourquoi ils retenoient nombre de choses utiles ou simplement curieuses; qui nous échappent. Je l'ai prouvé en parlant de la durée des Arbres, & si l'on se familiarisoit davantage avec les Ouvrages œconomiques des Anciens

* Vid le Mercure d'Avril 1738. p. 299.

ciens, on y verroit quantité d'Observations intéressantes que l'on néglige, malgré le goût éclairé du Siècle.

Je fortifierai cette preuve par quelques détails sur l'introduction des Arbres les plus estimés en *Italie*. On sera surpris de voir avec quelle précision les *Romains* conservoient la mémoire de leurs diverses transplantations, le Lieu de leur Origine, l'Époque & la date de leur nouvel Etablissement, le nom de ceux qui les en avoient enrichis.

On aura lieu de s'étonner qu'un Païs aussi heureusement situé que l'*Italie* ait été pourvû si tard des Fruits que l'on cueille aujourd'hui dans les Climats les moins fortunés. En des tems où le nécessaire y croissoit à peine, il ne sembloit pas qu'elle fut jamais destinée à devenir un lieu de Délices, & le Jardin de l'*Europe*.

Des que *Rome* commença à se rendre Maîtresse du Monde, elle eut à sa disposition toutes les beautés de l'Univers. La *Sirie*, l'*Asie mineure*, la *Grèce* & l'*Afrique*, lui fournirent à l'envi ce qui lui manquoit. Les Productions de la Nature furent les premiers Tributs des Provinces subjuguées, ou les premières Raretés que les Vainqueurs apportèrent à leur Patrie, comme des Echantillons de leurs Victoires. Non-seulement des beautés de ce genre étoient les plus propres à piquer le goût
de

de Gens nés dans le sein des Plaisirs champêtres ; mais c'étoit les plus difficiles à établir loin de leur País natal. Cette difficulté ne faisoit qu'en rendre l'entreprise plus intéressante.

Je ne prétens pas donner ici l'énumération complète des Plantes rares ou utiles, dont l'Assemblage a rendu si brillantes les Campagnes d'*Italie*. Je m'en tiendrai à un petit nombre d'Exemples, qui feront juger combien cette belle partie de l'*Europe* devoit être sauvage, avant qu'on lui eut fait ces divers présens.

Je commencerai par l'OLIVIER * que COLUMELIA nomme le premier & le plus excellent de tous les Arbres. *Fenestella* assure que du Tems de *Tarquin l'Ancien*, l'ANCLXXIII. de Rome, il ne croissoit aucun Olivier en *Italie*,

en

* PLIN. Lib. XV. 44. COLUMELLA apelle l'Olivier *prima arborum* lib. V. Cap. 8. La Mythologie enseignoit que Minerve aiant jeté sa Lance contre Terre, elle prit racine & devint un Olivier. Oleaque *Minerva inventrix*, dit VIRGILE. DIODORE Lib. VI. veut qu'elle n'ait fait qu'en montrer la Culture, & l'usage, en tirant cet Arbre des Forêts où il croissoit jusques là obscurément. CICERON De Nat. Deor. 3. prétend qu'ARISTE'E Roi d'Arcadie & fils d'Apolon en fut l'Auteur. JUSTIN Lib. II. & PLINE Lib. VII. lui attribuent l'art de faire l'huile, qu'il aprit disent ils aux Atheniens. HERODOTE Lib. V. dit que pendant longtems il ne se voioit qu'un Olivier à ATHENES. N'oublions pas cependant l'usage de l'huile dans les Lampes dont parle MOÏSE. Ce qui nous convaincra que cet usage est des plus anciens, & que la Providence n'a pas permis qu'il ait été long tems ignoré. Désions nous quelque-fois des Grecs, qui veulent avoir la Gloire de tous les Arts.

en *Espagne* & en *Afrique*, les Pais qui en rapportent le plus aujourd'hui. Et *Theophraste* * dit, que l'An. CCCXL. de *Rome*, il n'en croissoit encore qu'à XL. M. pas de la Mer; c'est-à-dire pas plus avant dans les Terres. Ce premier fait sembleroit indiquer qu'il n'y en pouvoit croître auparavant, la plupart des Plantes se trouvant naturellement & même avec abondance, là ou le Ciel & la Terre les favorisent. Cependant on ne s'aviserait pas de combattre une idée si peu probable, si elle n'eût trouvé créance ches les *Romains*, & si l'un d'eux entr'autres, je veux dire le *Savant SASERNA*, dans un *Traité sur l'Agriculture*, n'eût conclu, que la disposition du Ciel avoit changé, de ce que certains Pais rapportoient abondamment des *Olives* & des *Raisins*, là où auparavant l'*Olivier* & la *Vigne* ne pouvoient croître. Le fait que *Fenestelle* rapporte & la conséquence que *Saserna* en tire, peuvent être tous deux sujets au doute, quoi que dans un degré différent.

Ceux qui douteront du fait diront, que le Climat de l'*Espagne* & de l'*Italie* n'a sans doute jamais été allés froid, pour ne pouvoir souffrir d'*Oliviers*; moins encore pour ne pouvoir produire la *Vigne*, qui croit en des Pais de beaucoup moins chauds, que ne le sont l'une & l'autre. Il leur paroîtroit bien

dificile

* PLIN. L. XV. in princip.

difficile à croire qu'il y ait eu un tems où il ne se trouva pas un Sep, ou un Olivier dans une si vaste & si fertile étendue. Cela eût-il pu venir du défaut de Culture? Mais ce défaut n'a jamais été si universel ni si constant; & dans le tems même que l'Homme abandonne la Terre, elle ne perd pas toutes ses forces, & n'est pas abandonnée de la Nature. Comment d'ailleurs eût-on pu s'assurer du fait qu'on débite? En des tems où l'*Italie* étoit composée d'un nombre de petits Peuples, toujours en Guerre, où l'on voïageoit peu, parce que l'on ne voïageoit pas sans péril, & que l'on manquoit de bien des Commodités nécessaires au Voïage; en des tems où l'humeur féroce des Hommes étouffoit la sociabilité & le Commerce; où le goût des Sciences & la curiosité même excitoient rarement à s'instruire; il étoit très difficile de s'assurer qu'il ne se trouva des Oliviers dans aucune partie de l'*Italie*, de l'*Espagne* & de l'*Afrique*: Et il se pouvoit très bien qu'il n'en crut en effet que dans quelque lieu privilégié. On soupçonnera donc, dans le Discours de *Fenestelle*, une figure de Rhétorique pour dire qu'il croissoit très peu d'Oliviers en *Italie* du tems de *Tarquin*, & l'on présumera peut être que la Tradition étoit peu exacte, ou l'Historien trop crédule. Deux Observations nous feront entrevoir cependant que le fait

en,

en lui même n'est pas impossible. L'une est que de nos jours nous voyons multiplier dans les Pais tempérés , certaines Plantes des Pais chauds , qui n'y avoient jamais crû auparavant ; tout comme nous savons qu'il s'est établi avec succès dans les Plantations de l'*A-mérique* & des *Indes Orientales* nombre de Plantes propres à l'*Europe*.

Joignés à cela qu'il n'étoit pas indispensable que chaque Pais produisit tout ce qui lui étoit nécessaire. C'étoit au Commerce à y suppléer. L'éloignement ou la privation de bien des choses utiles ou simplement agréables formoit un vuide que la Sociabilité devoit remplir , & que la Providence avoit destiné à en fortifier les liens.

Une autre Observation à faite , est , que dans les tems reculés , l'*Italie* , comme la plupart des autres Pais étoit ombragée de vastes Forêts , capables d'intercepter une partie de la chaleur ; de charger l'Air de Vapeurs grossières , & d'en rendre moins douce la température. L'extirpation des Bois , le soin de faire écouler l'Eau des Marécages , & d'y substituer des Courans fertiles , celui de les répandre & de les détourner à propos ; l'Art de développer les Sels de la Terre , ou par le Feu , ou par les divers Engrais ; les Cultures remarquées dans la Saison convenable , & nombre d'autres attentions pareilles ont pu chan-
ger

ger à certain point la Constitution du Terroir, & la Température du Climat. Les Terres sont devenuës plus fertiles, à mesure qu'elles se font découvertes, & il est sûr que le voisinage des hautes Forêts nuit à tout ce que l'on plante & que l'on sème, à une certaine distance de leur ombre. Les Vents aiant un plus libre cours, l'Air en est devenu plus pur; l'Action du Soleil s'est fait mieux sentir à la Terre, elle en a perfectionné & subtilisé les Sucs, elle en a raréfié les Vapeurs, & les Rosées en sont devenuës plus propres à l'enrichir, les Rayons du Soleil trouvant à découvrir les divers Plans de Terrain dont les inclinaisons si variées & les pentes plus ou moins rapides, multiplient les réfractions d'une manière si avantageuse. Toutes ces Circonstances réunies ont pu fort naturellement rendre la Terre capable de productions nouvelles, sur tout en *Italie*, où le progrès des Volcans & des Feux souterrains a été sensible, ce qui n'a pu que produire un nouveau degré de fermentation & jeter dans les Terres des principes incomparablement plus actifs de fécondité. Tels sont à peu près les moyens que l'Art & la Nature ont réunis, pour surmonter la rudesse primitive de certains Climats, ou pour en rendre plus chaude & plus fertile la température. Du moins conviendra-t-on que cette Solution est plus aparente que celle
que

que *Saserna* fait venir du Ciel. Les Astres étoient la grande ressource des Anciens, & le Ciel, tout lumineux qu'il est, devoit souvent le Voile de leur ignorance. Dès que quelque Phénomène ou quelque Cas purement Physique les embarassoit, ils recouroient à l'influence des Astres, qui ne manquoient point de venir à leur secours.

L'idée de quelque changement, présent ou futur, dans la disposition des Corps Célestes nous est donnée par plusieurs comme certaine. COLUMELLA, nous dit que divers Savans tendoient pour assuré que la qualité du Ciel changeoit par la succession des tems. HIPPARQUE écrivoit avec une pleine confiance, qu'un tenis viendroit; *Que les Poles ou les pous de la Terre changeroient de place*; & SASSERNA prétendoit que la disposition du Ciel avoit déjà changé, & s'étoit renduë plus favorable.

Les Anciens n'étoient pas Physiciens, quoique grands Observateurs. Peu versés dans les Loix de la Mécanique, & moins versés encore dans celles qui rendent stable la structure du Monde, ils débitoient sans examen ce que leurs Maîtres avoient hazardé, ou ce qu'eux mêmes avoient conçu. D'une Etude sans principes naissoient les Systèmes les moins probables; parce que du particulier ils concluoient tres souvent le général. Quelques variations purement accidentelles leur faisoient présamer
d'abord

d'abord que la situation de la Masse totale ; ou des Astres qui y présidoient selon eux, avoit changé. La Combinaison des causes occasionnelles, ou subordonnées venant à produire des effets un peu diférens de ceux auxquels ils étoient acoutumés, sembloit à leurs yeux détruire l'harmonie des Corps, & donner atteinte aux Loix générales de leurs mouvemens, qui leur étoient absolument inconnues.

C'est sans doute dans cet Esprit, & faute d'ailleurs de bonne Méthode, que les Anciens se livroient souvent, en Matière de Physique, aux plus légères apparences, ou donnoient dans le merveilleux pour se tirer d'embaras.

Ecoutons les cependant dans le récit des faits possibles & bien avérés. Consultons leur Expérience avec le discernement convenable ; mais ne nous abandonnons pas à leurs Décisions & à leurs Systèmes.

Je reviens à la Chronologie de mes Arbres: Dès que l'Olivier fut connu en *Italie*, on devint curieux de toutes les bonnes Espèces. COLUMELLA en compte 10. PLIN 12. & MACROBE 16. * On distingua celles qui donnoient le meilleur fruit tardif ou précoce. On rechercha les Huiles les plus fines, ou qui étoient le plus de garde. En un mot on fit venir de la *Grèce* & de l'*Orient* ce qu'il y avoit en ce genre de plus exquis. Bientôt ces Arbres se trouverent aussi bien en *Italie* ;

* MAGROB. Saturn: Lib. III. Lib. 7.

que dans leur Terre natale, & récompensèrent abondamment l'accueil de leurs nouveaux Hôtes, en flatant leur goût, en ornant leurs Campagnes d'une Verdre gais & légère, en fournissant de nouvelles Richesses à leur Commerce. Pouvoit on d'ailleurs ne pas aimer un Arbre qui étoit devenu le symbole de la Paix, & qui entretenoit la santé? L'on fait assés le fréquent usage que faisoient les Anciens des Bains & de l'Onction, qui sans doute empêchoit la trop grande dissipation des Esprits, & entretenoit dans les Muscles une souplesse qui ne pouvoit qu'influer sur le feu & la vigueur de la Machine toute entière. Aussi l'Empereur *Auguste* demandant à *Pollio Romulus*, Vieillard plus que Centenaire, par quel moyen il avoit entretenu cette vigueur de Corps & d'Esprit dont il jouissoit; il répondit, *Intus mulsio, foris oleo*: Au dedans par le Vin nouveau, & au dehors par l'Onction de l'Huile.

Le NOIER qui tient lieu d'Oliviers à divers Peuples, fut tiré de *Perse*, dans le tems des Rois de *Rome*. On l'appelloit *Nux Juglans*, & les meilleures espèces portoient les noms de *Persique* & de *Rojale Persicon* & *Basilicon*, qui certifioient leur origine Grèque ou Orientale.

Ce Fruit reçût encore un nouveau lustre, par l'usage que l'on en fit dans les Cérémonies Nuptiales, comme on le voit entr'autres dans les Vers de *CATULLE* sur les Noces de

Julie & de *Manlius*. A l'entrée de l'Épouse, le Mari futur jettoit des Noix aux Enfans ; d'où vient ce que dit VIRGILE. * *Sparge Marite Noces*, pour marquer, ou que les Noces étoient célébrées sous les auspices de *Jupiter*, à qui ce fruit étoit consacré, ou pour signifier que le jeune Homme en se mariant renonçoit à toutes les bagatelles de l'Enfance.

Les AVELLANES (*Avellanae* & plus anciennement *Abellinae*,) sont originaires de *Pont*, d'où elles passèrent en *Grèce*, & ensuite en *Italie*. On les apelloit *Ponticæ Noces*, pour ne pas oublier à quelle Terre on en avoit la première obligation. Elles méritoient bien d'être distinguées des *Noisettes*, que l'on nommoit *Coryli*.

Le POIRIER se subdivisoit en un grand nombre d'espèces. COLUMELLA en compte XVII. & PLINE XXXV. Nous en avons d'avantage, & j'en dirai la raison dans la suite.

Leurs noms avoient pour Etimologie ou leur Terre natale, comme ceux qu'on apelloit PYRA NUMANTINA, GRÆCA, NUMIDIANA; Poire de *Numance*, de *Grèce*, ou de *Nunidia* : Ou le nom de ceux qui les avoient apporté à *Rome*; comme PIRA POMPEIANA SEVERIANA, Poires de *Pompée* & de *Severe* : Ou ceux des Princes qui les avoient mis en réputation, comme TIBERIANA, Poires de *Tibere* : Ou cette dénomination se tiroit de leur

grosceur

* VIRGILE Eclog. VIII.

grosſeur, comme LIBRALIA [*ab amplitudine ponderis*] & c'eſt aſſurément nôtre Poire de livre; VOLEMA, [*quæ volum manûs implent*;] de leur couleur, TESTACEA, couleur de terre cuite; ONICHINA, couleur d'Onix; PURPUREA, couleur d'un rouge viſ; telle que pourroit être nôtre *Belſſine d'Automne*, ou *Vermilloit*. Les Poires empruntoient auſſi leur nom du parfum qui les diſtinguoit; comme PIRA MYRAPIA d'une odeur de Mirthe; LAUREA, d'une odeur qui aprochoit de celle du Laurier; NARDINA, qui imitoit le parfum du *Nard*, qu'on ſait être une Plante odoriférante: Ou du tems de leur maturité; HORDEARIA, qui ſe mangeoit au tems de la Moifſon des Orges: Ou de leur figure; AMPULLACEA, CUCURBITANA, formés en Bouteilles ou en Citrouilles: Ou de leur goût, ACIDULA: Ou de cauſes incertaines; PATRICIA, BARBARICA, SESSILIA, REGIA, &c. car nôtre *Roiſe d'Hiver* a une autre origine qui nous eſt connue, elle fut apportée de *Conſtantinople* par un Ambaſſadeur de France, ſous le Règne de Louis XIV.

Les eſpèces de Poires que VIRGILE célèbre par deſſus les autres étoient les CRUSTUMIA, Poires d'une douceur exquiſe, originaires de *Crustumium*, Ville d'Italie, dans le Territoire de laquelle on les avoit peut-être apportées la première fois. Les Anciens mettoient

aussi dans cette Classe les SYRIA & les VOLERNA, peut-être les mêmes que les SEMENTINA & les MUSTEA. On voit par ce seul Echantillon que plusieurs espèces étoient venues de Grèce; de Numidie, d'Égypte, de Charchage, de Syrie, & de Numance.

Peut-être le mot générique *Pyra*, indiqueroit il que la première espèce de Poires avoit été tirée de l'Égypte; d'où les Romains avoient effectivement reçu divers Fruits. On me permettra d'hazarder cette Conjecture. Du moins l'origine du mot *Pirum* n'est point Grecque, puisque les Grecs apeloient ce Fruit APION, du nom d'une Province du Péloponèse où il abondoit.

Je ne donne point de liste complète; mais comme dans le nombre des espèces que je raporte, on aperçoit des qualités singulières, qui pourroient passer pour fabuleuses, parce que nous ne reconnoissons point aujourd'hui dans nos fruits de telles propriétés, je ferai deux petites Observations, qui en expliqueront peut-être la difficulté.

L'une, qu'un raport souvent léger & quelque ressentiment peu sensible, a pu donner lieu à ces désignations caractéristiques; ne fut-ce que pour avoir plus de facilité à distinguer les espèces. Nous en avons de pareilles qui ne sont guères plus exactes. Tels sont les noms de *Frangipane*, ou *Franchipane*, Poire qui

qu'on a emprunté le nom d'un Parfum d'Italie, dont elle a rarement un léger fumet. Celui de *Fondante de Bresse*, dont la chair est pourtant cassante, & quelqu'autre de ce genre.

L'autre Observation n'est pas moins essentielle. C'est que le goût des Fruits étant sujet à varier, selon la diversité des suc de la Terre, il s'en faut bien que le goût des Fruits d'une même espèce soit uniforme par tout. Au contraire, on remarque souvent entr'eux une différence marquée dans la Configuration, dans le Coloris, & dans le Parfum, qui dépeuple très-souvent les Connoisseurs. J'ai vu s'élever de tels doutes sur les Fruits qu'on croit les plus connoissables, comme la *Cressane*, & chercher inutilement dans les Livres d'Agriculture la désignation de quelques autres. Sans doute que le grain de Terre, ou la température du Climat en avoit empiré ou perfectionné le goût, & changé les autres caractères distinctifs. On ne devra donc point être surpris que le goût d'un Fruit qui croît, soit à Rome du tems d'*Auguste*, ne soit pas le même à *Paris* sous le Règne de *Louis XV*. Peut-être ne seroit il plus le même en *Italie*, vû les changemens considérables que de nouvelles combinaisons peuvent causer dans la Température d'un même Climat.

Je crois pouvoir attribuer à cette considération, du moins en bien des cas, la multitude de

noms que l'on a donné au même Fruit ; comme à la *ROBINE*, que l'on a aussi appelé *Paire de la Horville*, ou d'*Averat Royale d'Est*, & *Muscat d'Asiet*. Divers autres Fruits sont dans le cas ; & quoi que l'on puisse croire que plusieurs de ces noms leur aient été donnés dans les diverses Provinces qui les ont vû croître ; on conviendra qu'il eût été plus naturel & plus commode de conserver à chaque Fruit le nom primitif sous lequel on l'avoit d'abord connu , si l'on n'avoit crû désigner par ces divers noms , des espèces différentes , fondé sur quelques diversités aparentes , qu'on a concilié dans la suite ; ces légères diversités n'ayant pas empêché de reconnoître que ces divers noms désignoient dans le fond le même Fruit. Que si d'une Province à l'autre on peut se trouver dans quelque embarras à reconnoître les Fruits d'une même espèce ; à plus forte raison le seroit on , si l'on pouvoit faire le paralelle de deux ; l'*Epine d'Hyver*, par exemple, dont l'une auroit crû en *Hollande* & l'autre en *Italie*, avec un degré de chaleur & d'humide si différent. Cette disparité croitroit sans doute entre un Fruit, crû en *Armenie*, & le Fruit de même espèce cueilli en *France*. Je reviens à présent à mon Histoire.

Les **POMMIERS**, [*Mali*] me donneront lieu de dire d'abord, que le mot générique

Pomum

Pomum désignoit chés les Anciens Latins toute espèce de Fruits à l'usage de l'Homme ; aussi bien les Fruits à envelope dure , comme les *Noix* & les *Amandes* , qu'ils apelloient *fructus duras* , que ceux à peau fine & tendre , soit à Noïau , soit à Pepin , qu'ils nommoient *Fructus mites* , comme les *Poires* , *Pommes* , *Pru-nes* , *Pêches* , *Olives* &c. C'est le sentiment de *PALLADIUS* , & de *PLINE* le Naturaliste * , qui appelle les *Noix* du nom de *Roma* & de *Mora*. On jugera que c'étoit aussi le sentiment du Jurisconsulte *CASCELLIUS*. Le sujet de sa Consulte est assés curieux , pour mériter d'être rapporté. — *Vatinus* voulant donner un Combat de Gladiateurs au Peuple Romain , & craignant que la haine qu'on lui portoit ne donna lieu à quelque Jeu , dont il fut Victime , obtint des *Ediles* , qu'il fut défendu par un Edit de jeter dans l'Arène quoi que ce fut que des Fruits tendres , comme par manière de badinage. *Ne quis in Arenam nisi Pomum misisse vellet*. Le desir qu'on avoit de lapider l'impudent *Vatinus* , porta quelqu'un de ses Ennemis à demander gravement à *Cascellius* , si une Pomme de Pin étoit censée comprise dans la défense ; *An nux pinea pomum esset ?* Oui , dit le Jurisconsulte , *poverit qu'elle soit jettée à Vatinus : Si in Vatinium missurus es Pomum est*. C'est ainsi que

* *PLIN.* XV. 22. & 24.

MACROBE * le raconte, & par là il est clair que l'usage ne donnoit le nom *Pomum* qu'aux Fruits à envelope tendre, & c'est ainsi que *Servius*, Commentateur de Virgile, a cru devoir l'entendre. *NUCES* (dit il) *generaliter dicuntur omnia testa corio, duriore..... POMA omnia molliora.* Ce fut sans doute une distinction nouvelle des Grammairiens. *St. AUGUSTIN* * l'entend apparemment en ce sens lorsqu'il dit, *Erat pyrus in vicinia, pomis onusta*, ce qui revient au Vers de *VIRGILE* * *Inseret Daphni pyros. Carpent tua poma nepotes.*

Cependant il est sûr qu'anciennement le nom le plus général pour désigner tous les Fruits bons à manger, étoit celui de *Pomum*, comme le Jurisconsulte *PAULUS* nous le fait connoître dans la Loi 105. du Digeste, du Livre *De Verbor*: *signif*: & *MAIUM* étoit le nom propre du genre que nous apellons la Pomme.

Les *Romains* en comptoient *XXIX.* Espèces. Les unes venues d'*Afrique*, d'autres de *Syrie*, d'*Egypte*, de *Grèce*, de *Verone* &c. *SEXTUS PAPIANUS* apporta les premières espèces de ce Fruit à *Rome*. *APPIUS* de la Famille *CLAUDIA* apporta celle que l'on nommoit *Appium malum* & que *PLINE* dépeint d'un rouge éclatant; de sorte que c'est indubitable-

* MACROBE Sat. II. 6.

* AUG. CONFESS. II. 4.

* VIRGIL. Eclog. IX.

bitablement nôtre *petit Api*, Pomme char-
mante, qui n'a perdu chés nous, ni son nom
ni la beauté. On apelloit GEMELLA certai-
nes Pommes blanches qui venoient par tro-
ches, ou deux à deux, & comme l'on di-
roit *Jumelles*. Nous en avons de toutes pa-
reilles. La MELIMELA ou MELLEA, avoit un
goût de Miel, & la MUSTEA s'apelloit ainsi
selon PLINE à *Celeritate mitescendi*. C'est
peut être de celle que les Anciens nommoi-
ent PIPPINA que dérive le mot Anglois *Pippins*,
qui signifie une *Reinette*.

Les PRUNIERs étoient en très grand nom-
bre d'espèces chés les Romains. *Ingens turba
Prunorum* dit PLINE. Du tems de Neron
l'on en comptoit 30. Espèces. Les Prunes
venues de *Damas* en *Sirie* (DAMASCENA)
étoient surtout en réputation, & ce qui est
assez singulier en matière de Fruits, nous les
trouvons célébrées par une Médaille des *Da-
masceuiens*. Elle est rapportée par TRISTAN (a),
& par l'illustre (b) SPANHEIM. Nos Prunes
de *Damas* font une partie considérable de la
collection, & ont sans doute la même ori-
gine, soit que nous les devions aux Croisa-
des, selon l'idée de Mr. (c) L'ABB^s PLUCHE,
soit que l'*Italie*, qui s'en étoit enrichie la
première, nous en ait fait part ensuite; & à
dire

(a) TRISTAN. Tom. I. Comment. p. 236.

(b) SPANH. de Præst. Numism. p. 317.

(c) SPECT. de la Nat. Tom. II.

dite vrai je pancherois à croire que les Gouverneurs Romains venant dans les Gaules, en tems de Paix, se firent un plaisir d'embellir leur nouveau séjour, d'avoir des Fruits exquis à portée de leur Table, & de se concilier l'Amitié des Personnes du Pais les plus considérables, en leur faisant des Présens de cette nature. L'Italie en étoit abondamment pourvue, & cette Source qui n'avoit pas tari, sans doute, étoit bien plus prochaine que celle de l'Asie, où les Héros Chrétiens ne préférèrent guères qu'à cueillir de sanglans Lauriers. Il est peu probable que le goût des plaisirs tranquilles de l'Agriculture trouva sa place en des Cœurs presque féroces, & en des Siècles pleins de Barbarie.

Pour nous, dont le Caractère est plus pacifique, nous revenons aisément à nos Objets favoris, & pour confirmer ce que je disois tout à l'heure de l'Origine Sirienne des Prunes, j'observerai que si l'on nous ôtoit celles dont le nom s'y rapporte, on démeubleroit nos Vergers de ce qu'ils produisent de plus délicats. Telles sont la *Bonne bouconne*, *Damas violet d'Italie*, le *Damas rouge*, le *Damas violet*, le *Damas musqué*, le *Damas orangé* ou *Drap d'or*, le *Maugeron* ou *Damas violet*, le *Damas gris*, ou *Prune de Monsieur*. Le *Damas à la Perle*, le *gros Damas de Tours*, le *Petit Damas noir*, le *Petit Damas blanc batif*,

le *Double Damas* ou *Perdrigon de Cernay*, la *Reine Claude* ou *Gros Damas blanc*, & le *Damas verd*.

L'énumération des anciennes espèces, ou peut être des espèces modernes, cachées sous des noms anciens, n'est pas à beaucoup près si intéressante pour nous; Cependant c'est un Objet moins commun pour notre Curiosité; ainsi je le toucherai en partie.

La Prune appelée *VERSICOLOR*, semble répondre assés à notre *Drap d'Or*, qui est tavelé de rouge & d'un jaune doré, comme l'Étoffe qui porte ce nom. *MYXA* étoit une espèce entée sur *Sorbes*. *NIGRA CANDIDANS*, paroît être un *Damas* d'un noir fleuri. *PURPURA*, pouvoit être notre *Perdrigon* ou notre *Impériale violette*. *L'ARMENIACA* étoit une Prune venue d'*Arménie*. On apelloit *NUCI PRUNA* celle qui étoit grêée sur le *Noier*. *Plin* dit même qu'elle en conservoit à quelque égard la nature. *MALIRA* étoit une Prune entée sur *Pommier*, & *L'AMYGDALINA* sur *Amandier*.

Ce dernier Mélange est le seul que nous aïons conservé par rapport à cette espèce de Fruit. C'est du moins le seul dont on se trouve tout à fait bien. Car quoi que l'on n'ait pas renoncé aux Pépinières de jeunes plants de *Prune St. Julien* & sur tout de *Damas noir*, pour y grêser les bonnes espèces, de même que des *Abricotiers* & des *Pêchers*, cependant il

Il est connu que le Prunier servant de sauvageau est trop sujet aux boutures, c'est-à-dire à ces rejettons incomodes qui repoussent fréquemment par le pied. Il y a d'ailleurs des espèces de Pruniers, qui ne s'en accomodent point du tout, comme l'*Impériale violette*, qui en devient plus sujette aux Vers. C'est aussi un fait d'expérience que le Prunier grésé sur le Noisau d'abricot est beaucoup meilleur, & que le Prunier grésé sur l'Amandier (sur tout en Terre sèche) en est plus hâtif de quinze jours.

Les Connoisseurs se tiennent donc communément aux Amandes, & pour le faire avec plus de succès, ils choisissent des Amandes douces & qui se cassent aisément entre les Doigts. On préfère celles qui viennent de Gènes, ou d'Espagne, parce qu'elles ont la substance plus douce, & l'écorce plus déliée. Il est vrai que dans nos Terres de Suisse, elles perdent cette qualité cassante de l'enveloppe, mais le Noisau en est mieux nourri & germe plutôt. On les met germer en Terre, avant d'Hiver, dans une Terre légère, mêlée de Sable fin & humecté, avec de bon Fumier de Cheval au fond de la Caisse & sur la dernière couche de Terre. Les divers Lits d'Amandes, que l'on y forme, se trouvent germés au Printems; on les plante dans des rigoles de bonne Terre, & c'est sur les sujets qui en
vieu.

viennent que l'on grêse en Septembre suivant, à *Sève dormante*, des Pêchers, des Pruniers, & des Abricotiers, qui manquent rarement de réussir. L'opération en est très prompte, puisque l'on a le plaisir de voir dans la même Année, l'Amande, l'Amandier & le Prunier, Pêches ou Abricotier, déjà établi.

Presque tous les autres mélanges d'espèces différentes, tels que nous les voyons dans les Listes des Fruits anciens, sont des Jeux où l'Art veut assujettir la Nature, sans qu'elle s'y prête jamais de bonne grace.

Les Anciens regardoient les alliages les plus bizarres comme des Chefs-d'œuvres d'industrie. L'idée du merveilleux, qui les quitoit difficilement, leur donnoit la vaine espérance de faire naître à leur gré des Fruits monstrueux. Quelques uns ont crû, p. e. qu'en grêtant *la Vigne sur le Noier*, ou *sur l'Olivier*, ils auroient des Grapes de Raisin remplies d'Huile, ou que le *Pêcher sur Cognassier* donneroit des Pêches sans noiau; ce qu'assurément on n'a jamais vû. VIRGILE nous donne comme une Pratique usitée de grêser l'*Arboucier sur le Noier*, le *Pommier sur le Plâne*, le *Chataignier sur le Hêtre*, le *Poirier sur le Frefne*, le *Chêne sur l'Orme*.

Inferitur verò ex fœtu nucis Arbutus horrida :
Et steriles Platani malos gessere valentes ,
Castaneæ fagus : Ornusq; incanuit albo
Flore pyri . glandemq; iucis fregere sub ulmis .

* VIRGIL. Geor. Lib. II.

PLINE * y ajoute l'exemple de l'Orme sur le Cerisier , & il rapporte avoir vû près de Tybur un Tilleul chargé de toutes sortes de Fruits, portant sur une branche des Noix , sur une autre des Baies de Laurier , & sur plusieurs autres de la Vigne, des Figues, des Poires, des Grenades, & autres espèces. On auroit peine à le croire si je ne copiois le Passage.

Instatim Arborem vidimus juxta Tiburtes
Tiliam, omni genere pomorum onustam :
Alio ramo nucibus, alio baccis, aliunde vitæ,
Ficis, pyris, punicis, malorum generibus.

Voilà encore le mot *Pomum* employé pour désigner de toute espèce de Fruits, durs & tendres indifféremment. Je pourrois ajouter ici pour la possibilité du fait rapporté par *Pline*, ce que j'ai ouï dire à un des plus Illustres Membres de la République de Berne, (a) dont le Caractère & la Probité étoient des plus respectables. Ce Seigneur avoit vû aux *Isles Borromées*, un Oranger portant sur une Branche, des Oranges, sur une autre du Raisin muscat, & sur une troisième des Boutons de Rose.

Mais quoi que ces singularités soient très curieuses, l'expérience nous a appris que cha-
que

* PLIN. Lib. XVII. Cap. 16.

(a) C'est feu Mr. le Banderet De Wattenville, Ancien Seigneur Trésorier, & Haut Commandant du Pais de Yverd

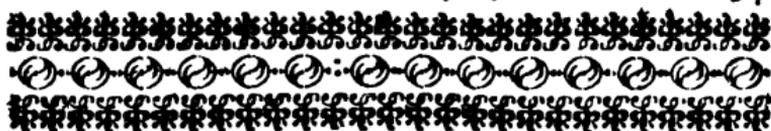
que espèce de Fruit veut être grêée sur des Sujets d'une nature à peu près égale, ou du moins avec lesquels elle ait quelque sympathie. Ainsi le Poirier sur Pommier peut produire des Poires, & le Pommier sur Poirier, des Pommes. On fait venir des Prunes, des Pêchers, & des Abricotiers sur l'Amandier; des Cormes sur le Prunier; des Poires, Pommes & Prunes sur le Meurier; des Poires sur Paradis, sur Cognassier, sur Epine blanche, & sur Néflier. L'*Azerole* nait de l'Epine blanche grêée sur Cognassier. L'on est parvenu de nos jours, par le mélange de la grêe, à former une espèce de Fruit appelé *Bigeardia*, moitié Citron & moitié Orange. Joignons encore à cette liste la *Bergamote d'Italie*, qui a la figure, la couleur & l'odeur de la Poire, & quand on la coupe, c'est le dedans d'une Orange. Ces Fruits qu'on appelle *Mixtes* se forment par la consermentation de deux sucS diférens; celui d'un Bourgeon étranger, mêlé à celui du sujet avec lequel la grêe ou l'inoculation l'incorpore.

En tout cela il y a déjà des Essais peu réguliers & peu profitables; mais c'est aussi tout ce à quoi le mélange des espèces peut parvenir pour toutes les Entes d'espèces plus opposées entr'elles; les sucS en sont si divers, qu'ils ne sauroient se mêler avec succès. Les pores & les orifices des vaisseaux qui les conduisent,

daient, ou qui les filtrent, ne se rencontrent pas exactement, non plus que les Fibres qui doivent s'unir pour former un tissu ferme & solide. Voilà pourquoi ces alliances mal assorties ne donnent que des productions languissantes. Ces Plantes bizarres montrent par leur peu d'accroissement, & sur tout par leur stérilité, que les Essais de pur caprice ne valent pas les voies unies de la Nature.

J'ai interrompu à dessein mes Annales des Fruits, pour détourner mes Lecteurs de ces Essais inutiles. La Vie est trop courte pour l'occuper de tentatives infructueuses, & quand au bout de dix ans on seroit parvenu à voir quelque fruit *mestice*, on lui trouveroit si peu de mérite que l'on seroit charmé de voir à la place un Fruit naturel, bien choisi & à plein rapport.

Pour conserver la diversité qui doit régner dans ce Journal, & ne pas excéder les bornes que nous nous sommes prescrites, nous coupons ici ce Morceau intéressant sur l'Agriculture, & nous en renvoyons la continuation au Mois prochain. Quoique nous le fassions sans l'aveu de l'Auteur, nous espérons de sa politesse qu'il ne le trouvera pas mauvais, & qu'il voudra bien aussi être persuadé qu'il nous a été impossible de donner sa Pièce à la date que nous l'avons reçue.



R E F L E X I O N S

SUR LA BIENSE'ANCE

IL est d'une nécessité absolue de connoître les égards qu'on se doit réciproquement. Par cette connoissance on mesure tellement ses Actions, qu'on ne fait rien qui puisse déplaire. Il faut une grande attention pour démêler ce qui convient d'avec ce qu'il faut éviter. Les Bien-séances n'exceptent personne : Chacun est obligé de les garder. Il faut considérer les différences de Sexe, d'Age, de Professions, de Caractères, de Temps & de Lieu. Sans cela quelque mérite qu'on ait d'ailleurs, on passera pour impoli, pour Homme sans discernement, & qui ne fait pas vivre.

Quoi qu'il ne faille pas s'attacher trop aux Maximes du Monde, cependant c'est à son Ecole qu'on apprend à observer les Bien-séances. Il faut donc en avoir une connoissance exacte, pour ne pas tomber dans un ridicule fort ordinaire, parce que la plupart des Gens ne font pas assez attention à ce qu'exige leur état. La Gravité convient à un Magistrat, à un Homme d'Eglise. La Bien-
K
séance

féance leur défend l'Habillement & les manières de l'Officier.

Chacun fait quels charmes la Complaisance apporte dans la Société : C'est un moyen presque sûr de s'attirer l'Amitié des autres ; mais il faut que cette Complaisance aie des bornes , que la Bienféance lui prescrira : Il y auroit de la bêtise à donner tête baissée dans toutes les Volontés d'autrui.

La Bienféance nous engage à garder inviolablement un Secret qu'on nous a confié : On le doit même après avoir rompu avec la Personne de qui on le tient : Un manque de fidélité à cet égard seroit impardonnable.

Il est des Gens qui ne s'embarassent pas de donner matière au Public de parler sur leur compte ; qui cependant s'irritent si ce même Public censure ce qu'il aperçoit. Pourquoi cela ? C'est qu'en ne faisant rien que de fort honête , on n'a pas évité les Actions auxquelles on peut donner un mauvais sens , ou qu'on n'a pas eu soin de prendre ses mesures.

Il y a des Actions bonnes, ou du moins indifférentes en elle mêmes , qui deviennent mauvaises , si l'on n'observe pas pour les comettre le tems, le lieu , les circonstances. Les Caresses des Epoux sont toutes naturelles , cependant ils doivent s'en abstenir devant des
Person-

Personnes respectables , devant de jeunes Personnes , & devant leurs Enfans & leurs Domestiques.

Il est de la Bienfiance de garder un milieu en toutes choses. La Civilité est nécessaire & même fort louable ; mais poussée à l'excès elle devient à charge. D'un autre côté la Fierté & les Airs de hauteur sont des choses choquantes. La Bienfiance trouve un milieu entre trop & trop peu , & c'est par cette distinction qu'on atrapé l'Art de plaire. C'est aussi ce qui distingue les Gens qui savent vivre d'avec les Personnes grossières.

La Bienfiance a banni de la Société les longs Complimens , les Disputes pour passer le dernier , les Révérences trop souvent répétées. Elle a substitué à ces manières gênantes , qui ne conviennent qu'aux Pédans & aux Personnes qui n'ont jamais vû que le Clocher de leur Paroisse , un Air & des manières aisées & naturelles , qui naissent d'une connoissance exacte de ce qu'on se doit les uns & les autres.

Il faut observer ses Discours , avec beaucoup d'exactitude. Une parole lâchée mal à propos , peut causer de grands maux. L'on s'épargneroit bien des chagrins , si l'on pouvoit s'abstenir de dire le mal que l'on fait de quelqu'un. La Bienfiance du moins voudroit , qu'un Médisant évita de parler mal

d'autrui devant une Personne qui peut rapporter ; la Prudence l'exige , pour ne pas s'attirer des Ennemis de gaieté de Cœur.

La Bienféance demande , des jeunes Gens , beaucoup de retenue dans leurs Discours : Ils doivent écouter plus que parler , faire attention à ce qu'on dit , pour répondre conséquemment : Il y en a peu qui y fassent réflexion ; Ils croient briller par leur caquet immodéré ; Ils épient le moment d'interrompre une Narration , pour dire ce qu'ils ont dans l'Esprit. Dans quelle Société que l'on vive , la Conversation ne peut être agréable qu'autant que chacun à la liberté d'y mettre du sien.

Il y a des Personnes nées pour manquer à la Bienféance. Une Coquette , par exemple qui a passé une partie de sa Vie dans la dissipation , qui a aimé tout ce qui flate les sens , & qui s'y est livrée ; Cette Personne , *dis-je* , trouvera cependant très mauvais si quelqu'un ose critiquer sa conduite. Elle ne pense pas que le Public est un Juge irréversible , qu'il faut extrêmement ménager , qui est trop clairvoiant , & avec cela trop mauvais , pour laisser échapper la moindre partie de sa conduite. Mais quand elle feroit toutes les Réflexions les plus propres à lui faire changer de Vie , elle n'en changeroit pourtant pas ; son tempérament la porte au libertinage ;
elle

elle s'y livre tant que durent ses charmes ; elle ne se donne pas seulement le soin de sauver les apparences & de dérober au Public curieux la moindre partie de ses démarches. Cependant la Beauté est une Fleur qui passe bientôt, & cette Personne qui faisoit l'admiration du Monde en va être le rebut. Point du tout. Elle l'a séduit par un artifice ; elle le trompera par un autre. La fausse Dévotion viendra prendre la place de l'Amour, & déjà acoutumée au manège des yeux, il ne lui en coûtera pas d'avantage de les tourner vers le Ciel. Encore si elle avoit assez de fermeté pour révérité tout à fait cet extérieur dévot : Mais hélas ! ce Cœur trop tendre ne pourra se passer d'Engagemens ; le Monde s'en apercevra. Son âge, son état ne lui permettoient plus d'intrigues ; elle manque en tout à la Bienfaisance.

Vous imaginés vous, *Cephise*, qu'il vous suffit d'avoir un extérieur modeste & composé, d'affecter de vous récrier contre quelques unes de vos Connoissances, qui ont des atachemens honêtes, légitimes & aprouvés, pendant que, sous ces apparences d'austérité, vous nourrissez dans vôtre Cœur un Amour secret, qui vous fait peu d'honneur, & que vous n'osés avouer. Vous acceptés qu'une lâche & impudente Confidente favorise vos entrevues. Ne passerez vous pas pour une Hypo-

crite, quand on aura démêlé le mystère de votre fautive Pruderie.

Que prétendez vous faire, *Lisimon*, de cette Epouse, qui n'a que la cinquième partie de votre âge ? Espérez vous par vos Richesses lui ôter le dégoût que doit naturellement inspirer la compagnie d'un Homme chargé d'infirmités ? Cette situation ne convient nullement à une jeune Personne, qui aime le plaisir, & dont les charmes sembloient devoir lui procurer des douceurs dans le Mariage. La Bienfaisance ne peut permettre une Union si disproportionnée, qui ne peut que faire le malheur de tous deux.

D'un autre côté, qu'arrivera t'il du Mariage que vient de contracter *Dorimène* sur le retour, avec ce jeune Marquis, qui n'a d'autre mérite que sa belle figure ? Elle se flatte vainement que les *Vingt mille Livres de Rente*, dont elle le fait jouir lui aquerront son Cœur. Elle se trompe grossièrement ; car il s'en servira à se dédomager du chagrin d'avoir épousé une Vieille.

Ces Personnes sont dignes du dernier mépris, qui sans pudeur veulent faire les beaux Esprits aux dépens de la Religion ; qui tournent en ridicule les Mystères les plus sacrés. Les gens de bien gémissent d'une telle dépravation ; mais elle est plus frappante dans les Femmes, que dans les Hommes : Si elles se laissent aller à un tel dérèglement, on est en droit d'en

con-

conclure que leurs Mœurs ne sont pas des plus pures, & qu'elles ont quelque secrète raisõ pour douter des Vérités que la Religion leur enseigne.

Celui là auroit trouvé la véritable Clef de la Bienfiance, qui sauroit s'acoutumer au Génie de toutes les Personnes qu'il fréquente. Il se feroit facilement des Amis. Chacun aime à se voir aprouvé. Savoir composer son visage avec des Gens tristes & paroître dans leur situation; faire voir de l'enjouement si l'on aborde des Gens dans la joie; se conformer, avec toutes sortes de Caractères; c'est la marque d'un Esprit supérieur. Mais qu'il y a peu de ces Gens là! Le Savant de profession ne peut s'humaniser avec l'Ignorant. L'Homme poli souffre dans la fréquentation des Gens grossiers. Les Personnes gaies veulent la joie, mais cela n'acomode pas ceux qui sont dans la tristesse. Les Gens trop sérieux & qui ne décendent jamais de leur gravité, taxent d'Insensés ceux qui se livrent au plaisir. Cette condescendance réciproque seroit un bien pour la Société, mais c'est un Rôle bien difficile à jouer.

Enfin, chacun selon son état, manque à la Bienfiance, soit en n'y aportant pas l'attention nécessaire, soit en faisant plus qu'il ne convient & en tombant par là dans le ridicule. Il faut éviter l'exces, rechercher le naturel, être fort attentif sur soi même, & faire ensuite ce que dicte la Conscience.

T O N O N ! le 1. Juin,

K 4.

CAU-



CAUSES CÉLÈBRES DE SUISSE.

SUITE de l'Histoire du prétendu BIGAME.

SECOND MOYEN proposé par le Capitaine D.C.

ON a vû, dans ce qui a précédé, que le Capitaine D. C. a cherché de faire voir qu'il ne s'agissoit que d'une pure Galanterie, & par conséquent qu'il n'étoit point tenu d'épouser M. M. quand même il seroit dans un état de liberté, parce que le Mariage ne doit pas être forcé, *Cœcæ matrimonii tristes, solent habere exitus.* Il va présentement s'efforcer de prouver que quand la Delle. M. M. auroit contre lui l'Action la plus authentique, pour le contraindre à l'épouser, une fois engagé, comme il est, dans un Mariage consommé, rendu irrévocable par la Bénédiction Nuptiale, qui y est intervenüe, tous ses droits ne pourroient jamais produire d'autre effet que celui de l'obliger à rembourser les dommages. Passant plus loin & accordant à M. M. ce qu'elle suppose de plus favorable, la Séduction, les Promesses, la Naissance d'un fils, la Sentence du Juge par Coutumace, toutes ces forces reunies ensemble

ensemble ne peuvent, suivant lui, donner atteinte à la Bénédiction du Mariage qu'il a contracté avec Mme. la Veuve G. Il frémit, dit-il, de l'extrémité où il se trouve de faire une espece de paralelle entre les Prétentions de M. M. & les Engagemens d'un Sacré Mariage, solennel & régulier.

Il dit que les Décisions sont unanimes dans le cas où se trouve M. M. Ce sont, disent toutes les Loix & tous les Auteurs, *Sponsalia, à Magistratu confirmata*; des Promesses de Mariage que le Magistrat a homologuées; mais ce n'est pas *Matrimonium ipsum*, le Mariage en lui même. Enfin ce sont des Engagemens qui se trouvent compris dans la Maxime de la Loi 13. ff. Tit. de Re Jud: *In Obligatiombus facti, nemo precise ad factum cogi potest, sed liberatur præstando id quod interrest.* Dans des Obligations de fait, personne ne peut être précisément contraint à les remplir; il en doit être libéré, en offrant de satisfaire au dommage qui résulte de son inexécution.

Si jamais cette Maxime doit avoir lieu, c'est précisément dans les cas, qui regardent des Promesses de Mariage. Comme il est le Tombeau de la Liberté de l'Homme, aussi faut il, lors qu'il s'y engage, qu'il fasse usage de cette même Liberté, & qu'il l'impose toute entière, quand il est contraint. Donc, dit-il, on ne sauroit le contraindre, sans

Sans le forcer à renoncer à sa Liberté. Il va plus loin : Il soutient que cette pensée est véritablement Chrétienne : Le Mariage est tel , dans son Institution , qu'il n'est pas , pour ainsi dire , au pouvoir des Hommes d'obliger ceux qui leur sont subordonnés , à prendre une Femme.

Promettre d'aimer la Femme , de la garder , de lui être fidèle ; le promettre en la présence de Dieu , & dans le St. Lieu , où il habite spirituellement ; ce sont là des Obligations étroites , difficiles , qui demandent la disposition du Cœur , que les Hommes prescrivent en vain. Sans l'observation de ces conditions , on devient Parjure envers l'Etre suprême , mauvais Citoyen , mauvais Mari ; & tous ces Maux prendroient leur source dans la contrainte qu'une force supérieure auroit imposé.

Les Tribunaux les plus sévères contre la Séduction du Sexe , les plus attentifs aux terribles Conséquences que l'ont vient d'indiquer , n'ont jamais employé leur Autorité pour contraindre quelqu'un à remplir des Promesses de Mariage. On remarque bien que dans quelques uns des Sages Parlemens qui administrent la Justice en France , il en est autrefois sorti des Arrêts fulminans , contre le Crime de *Rapt* , ou de Séduction ; mais jamais ils n'ont prononcé une Condamnation pure

& simple au Mariage. Dans les cas qui leur ont paru les plus graves & les plus indispensables, ils ont plutôt eu recours à l'alternative de donner le choix au Condamné, *entre la Femme & la Potence*. Mais encore a-t'il bien falu changer de Maxime. A moins de certains cas, qui n'ont aucun rapport avec celui qu'on traite; Grossesse, Accouchement, Promesses de Mariage subséquentes, tous les Engagemens qui en résultent sont terminés, *prostando id quod interest*, par des dédomagemens proportionnés à l'état des choses. Voila, conformément aux dispositions de la Jurisprudence, jusques où s'étendroient les droits de M. M. lors même qu'elle seroit dans un cas aussi favorable qu'on a bien voulu le suposer. Ce n'est pas tout, ce Droit de M. M. de ses *Sponsalia a Magistratu confirmata*, ce Droit de prétendre au Mariage, ne sauroit être exercé ni mis en pratique, contre le Capitaine D. C. si réellement & éfectivement il est déjà marié.

Ce fait, *dit-il*, n'est pas douteux. Il rapporte le Certificat de la Bénédiction de son Mariage, avec Madame la Veuve G. Un libre & régulier consentement des Parties, est intervenu, & tout cela constitue le Mariage, qui ne peut s'appeller tel, qu'autant que les Promesses en ont été ratifiées en la présence des Ministres de la Parole de Dieu, & que par son Auto-
rité.

rité ils ont répandu les Bénédictionns du Ciel sur l'Epoux & l'Epouse , qui viennent les implorer : Alors & après cela , *Quo ce que Dieu a conjoint , que l'Homme ne le sépare point.* C'est le Commandement du Sauveur du Monde , qui a daigné honorer le Mariage de sa présence , & même le sanctifier par son premier Miracle.

La Bénédiction Nuptiale est donc la marque essentielle qui cōstitue & caractérise le Mariage. Sans cet Acte de Religion , ce ne seroit plus qu'un simple Contrat Civil , qui aviliteroit la dignité de l'Homme , & mettroit les Conventions , qui lui sont personnelles , au simple rang des Contrats d'Achat & de Vente d'une Terre ou d'une Maison. Pourroit on se former cette idée entièrement temporelle du Mariage , tandis que le Sauveur à lui même daigné honorer son Eglise du titre d'Epouse ?

Il avance encore une autre raison pour établir que sans Bénédiction Nuptiale , il ne sauroit y avoir de Mariage. L'Epoux & l'Epouse , dit-il , ne sont pas les seuls Contractans : Il y a , si on l'ose dire , un troisième Intéressé dans ce Contrat ; c'est DIEU lui-même , qui d'un côté répand ses Bénédictionns , & de l'autre reçoit les Vœux & les Promesses que de foibles Mortels s'élèvent jusqu'à lui adresser , pour lui assurer , qu'en vivant conformément à ce qu'exige ce St. Etat , ils contribueront à la plus grande manifestation de sa Gloire.

Il ne veut pas, *dit-il*, pour appuyer une Vérité, tirée de la plus pure Raison, rapporter ce que l'orgueilleuse Science Canonique peut apprendre. Par tout elle décide, que le Mariage contracté, consommé, annule les précédens Engagemens, pris même sous la Religion du Serment. Les Auteurs de nôtre Communion pensent de même. Le Célèbre *Carpzove*, dit en termes exprès. *In binis Sponsalibus de presenti & publicis, si posterioribus accesserit copula & benedictio sacerdotalis præferenda.* En un mot, avant de connoître toutes les routes des Labirinthes de la Jurisprudence, on apprend auparavant, comme par Maxime générale, *Priora sponsalia impediunt tantum Matrimonium contrahendum, non dirimunt Contractam.*

Il est donc bien certain qu'un Mariage effectif, dans lequel la Bénédiction sacerdotale est intervenüe, ne sauroit être annullé, par des Promesses antécédentes, malgré leur authenticité, & quoi que les Juges en aient ordonné l'exécution.

De ces principes, il est évident, que C.R.D.C. n'est point un *Bigame*. Il n'a reçu qu'une seule fois la Bénédiction Nuptiale; & puis que sans elle il ne sauroit y avoir de Mariage, la Dem. M. M. qui ne la point reçüe, ne peut pas se dire son Epouse: Pourroit on mettre en paralelle un Jugement humain, rendu par défaut,

défaut, avec un Acte Solennel de Religion? Il n'a point, *dit il*, un si triste événement à craindre, de la part de ceux même que la Providence a choisi pour être les Dépositaires de la Bénédiction Nuptiale: Engagés par leur propre Vocation à maintenir les Droits du Sanctuaire, ils ne sauroient sans-doute consentir que le Trésor de Bénédictions, que l'Eglise a daigné verser sur lui, puisse lui être enlevé, pour satisfaire à de simples intérêts temporels. Ministres du Roi des Rois, lorsqu'il s'agit de ce qu'ils prononcent en son Nom dès la Chaire de Vérité, ils sont appelés à dire: *Le Monde passera, mais nos Paroles demeureront à jamais.*

Après qu'il a fait l'Eloge de ses Juges, il s'humilie devant eux, & déclame comme un Pénitent contre ses Vices. *Comment, dit-il, oserai je me présenter devant eux? Comment aspirer à leur grâce, tandis qu'on leur renouvelle des égaremens de ma Jeunesse, & qu'après leur avoir dénoncé mon Impureté, on me traduit encore comme un Réfractaire aux Ordres du Suprême Consistoire, & on m'acable jusques là, qu'on me charge que c'est en mépris du Jugement qu'il rendit en l'Année 1730. que j'ai délaissé M. M? . . . Un sincère Repentir, une longue Pénitence, qui l'a déjà accompagné, en fléchissant le Ciel, justement irrité contre moi, me procureront également, j'ose l'espé-*

rer

ver & le demander, des dispositions à la Clémence dans le Cœur de mès Juges.

Il excuse sa Faute en disant, que la Nature est complice de ces Péchés qui procèdent de la Galanterie ; que ce sont des Egaremens, dont elle est pour ainsi dire fautrice, & par conséquent qu'il est permis d'en demander pardon : Le Sage même n'est pas certain de s'en préserver, malgré ses Prières, *Extingue in lumbis meis ardorem libidinis*. Ensuite il tend à faire voir deux choses ; 1^o. Que les Sentences par Coutumaces, ne portent pas une Décision absolue ; 2^o. Qu'en n'exécutant pas la Sentence du Juge, on n'est pas pour tout cela Réfractaire à ses Ordres.

Il est certain, *dit-il*, que les Jugemens, rendus uniquement par défaut, ne portent point avec eux, ni la force ni la majesté de ceux qui ont été donnés contradictoirement & en connoissance de Cause. Personne ne révoque en doute que toutes les fois qu'une Partie condamnée par défaut se pourvoit par devant les Juges, moyennant qu'il paie les Dépens faits jusques alors, on l'écoute dans ses Défenses, & le Jugement prononcé contre lui, sans qu'il ait été entendu, est dès lors considéré comme non venu ; souvent même après une Contestation contradictoire, les Juges le révoquent expressément, & prononcent d'une manière toute opposée.

Le

Le Jugement par défaut n'est donc substantiellement qu'une menace de la part de ceux qui le prononcent, qu'ils ordonneront une telle chose, qu'ils condamneront à une telle peine; mais ce n'est en soi même, ni une Ordonnance, ni une Condamnation effective.

Tel étant donc l'Arrêt qui le condamne, il est déjà moins coupable que s'il avoit agi contre un Arrêt immuable du Sup. Consistoir. En un mot les Jugemens par défaut ne contiennent point la Volonté sérieuse, ni les Ordres réfléchis des Juges qui les rendent; ainsi y contrevenir, ce n'est point non plus s'écarter précisément du Respect & de la soumission qu'on leur doit.

L'Auteur passe plus loin. Il veut que cette accusation d'être Réfractaire aux Ordres du Souverain, ne soit au fond qu'une odieuse tournure, & l'artifice de sa Partie. En effet l'inaction, l'inobservation d'un Jugement, rendu même par le Souverain, ne fut jamais taxée ni regardée comme une désobéissance contre ce même Souverain. Entre deux Parties plaidantes, le Magistrat borne ses fonctions à leur administrer la Justice & prêter Main forte pour l'exécution de ce qu'il a statué; mais d'ailleurs si la Partie condamnée n'exécute pas ce qui a été prononcé, il n'est point pour cela censé manquer à la soumission qu'il doit à son Prince.

Il rend sensible cette proposition par deux exemples. Il suppose que des Jugemens contradictoires, autentiques & Souverains, aient condamné un Particulier au paiement d'une Somme considérable; il est en état d'y satisfaire, & cependant par d'injustes Moyens, même en cachant ses Biens, il parvient à laisser sans effet & à rendre inutile la Sentence rendue contre lui: Il pèche évidemment en ce cas contre la Justice, mais cette inexécution, cette inobservation de la Sentence, n'est point regardée comme une désobéissance aux Ordres du Magistrat, qui doit affecter son Autorité, parce qu'encore une fois, la bornant à la droite administration de la Justice, il ne lui importe pas d'ailleurs que ce Particulier, condamné à paier, paie effectivement son Créancier, tout comme il peut être indifférent au Bien public, que lui D. C. épouse ou qu'il n'épouse pas M. M.

Le second exemple écarte à jamais toute idée de désobéissance. Il demande, si un Crime si capital, un fait si grave, peut être arbitraire; c'est-à-dire, s'il se peut faire qu'il soit Coupable ou Innocent, au gré de la volonté du Père de M. M. ? C'est cependant ce qu'on verroit arriver dans ce cas; car si le Père eut été un Homme plus traitable, s'il eut été possible de l'amener aux termes de la Raison, & qu'en déférant à ce qu'au-

Voient réglé de Sages Médiateurs, il eut reconnu la nullité de la Sentence Consistoriale, rendue en faveur de sa Fille, alors toute Idée de désobéissance disparoitroit. Il n'est donc coupable, *dit-il*, qu'entant qu'il se plaît au Pere de M. M.

Après tout ce qu'il a avancé, il se flaté d'avoir rempli la juste idée, sous laquelle il a dès le commencement de son Mémoire annoncé la nature de cette Affaire. Dans son Origine, on y voit un Lieutenant d'Infanterie, qui se laisse tenter à l'occasion, & qui profite de ce qu'on veut bien lui acorder, sans faire languir ses desirs.

De là, touché des inconvéniens qui en résultent, on fait en imposer à la bonté de son Caractère, on l'engage dans une suite de démarches contraires à ses véritables intentions, mais toutes imprudentes, & qui d'une Affaire qu'on pourroit éfacer comme une simple Galanterie, paroît faire aujourd'hui un Objet sérieux, dans lequel on voudroit compromettre la probité de cet infortuné Officier, envahir ce qu'il peut avoir de Biens, & enfin renverser un Mariage rendu irrévocable par la Bénédiction Nuptiale, qui y est intervenüe.

Enfin, *conclut-il*, si dans la Décision de cette Affaire, on veut bien prendre pour règle les principes fondamentaux de la Jurisprudence, il se flaté qu'on restera persuadé que de
quel-

quelque manière qu'on veuille considérer les Droits de M. M. contre lui, quelque force qu'on leur prête, elle ne pourra jamais atter à la validité d'un Mariage consommé & décoré de la Bénédiction Divine. Les Décrets de la Providence semblent avoir déjà prévenu celui que les Juges doivent rendre; car depuis que M. M. a entrepris de détruire le Mariage qu'il a contracté à la face de l'Autel, le Fils dont elle l'avoit chargé d'être le Père est mort. Cet Enfant n'est plus intéressé dans cette Cause; & d'autre côté l'état dans lequel se trouve actuellement son Epouse lui promet postérité. Ce seroit encore le cas d'appliquer la Décision de la Loi 8^e. au Code DE REPUDIIS, *Solutionem enim Matrimonii difficiliorem esse debere favor imperat liberorum.*

REFUTATION.

De la Belle & Infortunée M. M.

Après que Mr. D. C. s'est replié en Jeune Homme, après qu'il a insinué que ses Fiançailles n'étoient que l'ouvrage de la séduction & de la surprise; après qu'il a cherché dans une imaginaire disproportion de Condition, entre lui & sa Fiancée, de quoi faire soulever la Noblesse contre la Roture, voyant ses projets déconcertés, le voici réduit, dans

ce second Point , à la triste ressource , de donner des entorses aux Loix & aux Constitutions Canoniques.

1°. Il veut que les Promesses de Mariage , ne donnent au premier Fiancé délaissé , que les Dommages & Interêts , fonde sur la Loi 13e. de *Re Jud. ff.* C'est là , dit l'Avocat de M. M. confondre les effets des simples Promesses à futur , avec l'objet même d'un Mariage consommé. En effet , les Promesses à futur inventées dans le Droit Canon , & inconnues parmi nous , n'étant point obligatoires , on pouvoit en être dispensé , *præstando id quod interest* , en satisfaisant aux Dommages & Interêts , parce qu'alors le Contrat est un pur Traité , *Coccejus De sponsi Quest. 4. § 9.* Or ici , ne s'agissant point de Promesses à futur , qui sont inconnues en ce Pais , mais de Promesses de présent , & publiques , qui ont formé le Mariage par sa Consommation , & par la Naissance d'un Enfant , il ne s'agit plus ni de dommage , ni d'intérêt , mais d'ordonner que les Mariés vivent dans le Lien indissoluble qu'ils ont formé par leur consentement , *Solo consensu nuptiæ contrahuntur , & cohabitatione ipsum Matrimonium.* *Coccejus , de Spons. Q. 9.* La Bénédiction n'est nécessaire que pour la Solemnité.

Le dédomagement , en fait de Promesses consommées , seroit ridicule , & impossible.

CAR

Car quel dédomagement donneroit on pour la Foi & l'Honneur violés, & comment accorderoit on cette Jurisprudence, avec la pureté de nos Mœurs, qui ne permet pas même de stipuler le repentir, ni de convenir d'une peine, faute d'épouser, ni de paier une Somme pour se dégager des Promesses, sans la permission du Juge d'Eglise? Cette Stipulation de dommage, quand elle se trouve dans les Actes Matrimoniaux, n'a pas plus de force que si elle n'étoit point interposée, parce que, *In honestum est vinculo pœna Matrimonia coercere*, L. titia in f. de V. O. Le Mariage est une de ces Obligations qu'il faut nécessairement accomplir.

2^o. Mr. D. C. veut que les Mariages ne puissent être contraints, *Coacta Matrimonia tristes solent habere exitus*, vù que le Mariage ne se peut faire qu'avec la liberté; s'il est forcé, on fait, dit-il, un mauvais Citoyen, un mauvais Mari; il n'est pas au pouvoir des Hommes d'obliger à prendre Femme, &c.

Mais par cela même que les Mariages forcés ont de tristes suites, c'est une preuve qu'il y en a des forcés; & s'il y en a des forcés, le principe de Mr. C. R. D. C. est faux. Or qu'il y ait des Mariages forcés & en tous lieux, c'est ce que les Canons, les Arrêts & l'expérience de tous les tems justifient.

Quand la Loi, *Libera Matrimonia* défend

les Mariages forcés, elle parle de ceux qui sont forcé dans le commencement, dans la stipulation des Promesses, *Ab initio contracta, talis promissio coacta est ipso jure nulla*, même le Mariage forcé est nul, comme l'est toute autre Convention. *C. de Muliere 6. C. Veniens 13. c. ad. id. 21. de spons & Matrim.* Or il ne s'agit point ici d'un Mariage forcé *ab initio*. Où en seroit la preuve? A la vérité Mr. D. C. a voulu insinuer que son consentement avoit été surpris & extorqué; mais c'est une ridicule, s'il en fut jamais; car qui est-ce qui l'auroit contraint à donner des Promesses de Mariage, lui qui étoit un Officier âgé de 40. Ans, lui qui se donne pour être rusé & versé dans le langage de l'Amour? *André Vallens*, Professeur en Droit Canon dans l'Académie de Louvain, enseigne dans ses Paratilles du Droit Canon, *de Sponsal. & Matrim. 9. 3.* que c'est la pratique générale du Monde; qu'encore que les Mariages doivent être libres, cela s'entend *ab initio*, puis qu'il est nécessaire de contraindre le Fiancé, qui ne veut pas exécuter, encore que dit il, *defloratio non accesserit*: Il établit les peines que les Loix Civiles & Ecclésiastiques infligent aux Renitens, & il ajoute (& voici l'application de la Maxime du Défendeur) *qu'on ne doit point forcer les Mariages*; mais c'est lors que les deux Parties y résistent: *Cæteroquin si qui omnia reni-*

renitentur, non sunt cogendi præcise, quamvis juraverint se simul contracturos Matrimonium, quia coactiones solent plerumque difficiles habere exitus. Aliud est, dit Lauterbach, si copula carnalis subsequuta fuerit §. 2. La Raison démontre qu'il y a de la nécessité à ordonner les Mariages, sans quoi les Hommes se moqueroient impunément de leurs Promesses; ils renieroient leur Sang & rendroient illégitimes les Enfans que Dieu, la Nature & les Loix leur ont donné pour légitimes; & ce seroit en vain que les Cours d'Eglise seroient préposées pour maintenir les Mariages dans l'ordre.

Nos Loix & nôtre Pratique Matrimoniale, conforme en ce point avec le Droit Canon, de concert avec la Raison, démontrent qu'il doit y avoir des Mariages forcés, si on peut appeller tels les Mariages ordonnés en conséquence des Fiançailles & des Promesses antécédentes, *proprio natu.* La Loi 20. fol. 37. de nôtre Code Consistorial veut, que les Mariages, qui sont ordonnés par le Vénéralble Consistoire, soient autant valables que les Mariages bénis & qu'ils aient le même effet. Il est dit dans le titre: *Que ceux qui par Sentence Suprême auroient été conjoints seront contraints &c.* Et le Dispositif de la Loi enjoint à ceux qui auront été liés ensemble en Mariage, par Sentence du Consistoire, *de satisfaire à la Sentence, & à ce défaut la peine qui*

est ordinairement le Bannissement, est décernée contre les Obstinaïs. Dès là il ne faut pas être surpris si les Cours Souveraines de France font voir qu'il importe de contraindre au Mariage ces Ravisseurs de l'Honneur des Familles, & si pour les y obliger on ne leur donne que le choix entre le Mariage & la Potence. *Brouver*, dans son excellent Ouvrage, de *Jure Connubiorum* Lib. 2. titre 25. No. 2. rapporte un Jugement Solennel rendu à *Leiden*, le 2, Mars 1662. contre *Leonard Clufoer*, qui fut publiquement fustigé & banni, parce qu'il avoit abusé de deux Epousees, *Quod bina Sponsalia publica eodem tempore habuerat & Struprata utraque Sponsa delusus Nuptiarum Præfectis secundam duxerat*

On ne doit pas craindre, en ordonnant la célébration des Mariages, de faire de mauvais Maris, parce que dans deux Maux qui se présentent, on évite le plus grand. Or quel vaut il mieux éviter, ou celui d'autoriser la perfidie, le libertinage, la mauvaise Foi, & le deshonneur des Familles; ou celui de faire un Mari grondeur & mécontent? Sans doute que les Partisans même de Mr. D. C. conviendront qu'il y a moins d'inconvénient à faire un Mari grondeur, parce que d'ailleurs, s'il fait trop le mauvais & que de là il passe au parjure, il y a des Loix & des Magistrats qui sauront infliger les peines propres à le répri-

réprimer & à le punir, tandis qu'il n'y a point d'autre moyen que celui de la célébration du Mariage, pour réparer le déshonneur, & empêcher que la mauvaise Foi ne triomphe sur la Vérité, sur la Justice & sur les Loix Divines.

30. Mr D. C. entreprend de prouver qu'un Mariage béni comme le sien, ne peut pas être révoqué par des Promesses de Mariage précédentes. Il se fonde sur le Droit Canon, & sur le sentiment de *Carpzove*, & veut que le Mariage ne s'appelle tel, qu'après la Bénédiction de Dieu & de l'Eglise.

Pour donner une Dissertation juste sur cette Matière, il convient de faire une sérieuse attention sur les circonstances dans lesquelles les Parties se rencontrent.

Soit qu'on consulte le Droit Canon de l'Eglise Romaine, soit qu'on consulte celui des Protestans en général, la Question qu'il s'agit d'examiner se réduit à savoir, Si le Mariage de D. C. avec la Veuve G. béni clandestinement & sans Annonces préalables, un Mois après la mort de son premier Mari, ne doit pas être considéré comme nul, irrité & non venu, vû la Promesse de Mariage précédemment par lui faite à M. M. suivie de la Naissance d'un Fils & de la Sentence du Magistrat, qui ordonne la Célébration du Mariage.

Tous les Auteurs & Commentateurs du Droit Canon conviennent en général, que le
droit

droit de la première Fiancée est préférable au droit de la seconde *Qui prior est tempore, potior est jure*, & *hæc trita regula locum habet contendentibus duobus, illi addici debet Sponsa cui priori desponsata fuit. Arg C: 3 X de Spons. duor. & Brouver ce Savant Canoniste ajoute dans son Traité de Jure connubiorum Lib: I: Tit: 22. N: 2. Næc distinguendum est, utrum huic publica vel legitima, alteri privata vel clandestina Sponsalia constituta fuerint, modo priora legitime probentur, & Jure subsistant.*

Tous les Jurisconsultes sont d'avis que le dernier Mariage est nul, encore que la Bénédiction Sacerdotale y fut survenue, & que l'Epoux doit être contraint de retourner avec la première Fiancée; & *Coccejus*, souvent cité, ajoute, que tout autre avis ne doit être d'aucune considération: *De Spons: Quest 9*: On ne rencontre dans le Droit Canon que tout autant d'Auteurs conformes à la même décision. Il seroit trop long de les rapporter: Tous veulent que le dernier Mariage, ainsi contracté, soit un véritable Adultère; que les Enfants qui en sont nés soient Adulterins, & que le Père qui a méprisé ses premiers Liens soit échû, à l'infamie, à la peine civile & ecclésiastique, & à la privation de la Communion. *Vid Schilter: H t: §. XI. & Coccejus H t: Q: 9: Brouver de pralatione Spons.*

Spons: §. 12. Il y a même des PAPES qui l'ont ainsi décidé. ALEXANDRE III. entr'autres dans le cas où un Quidam avoit conduit une Femme dans la Maison, de laquelle il eut des Enfans sous Promesses de Mariage, in futuro, & en ayant fiancé une seconde par paroles de présent, le Pontife decida, que ce Quidam devoit retourner avec la première. *Cap. 15. veniens ad nos Ext. de Spons: GRE'GOIRE IX.* a passé plus loin. Il a décidé que celui qui, ayant promis la Foi du Mariage à futur, *Carnali copula subsecuta*, & qui cependant en avoit épousé une autre à la face de l'Eglise, *Et eam cognoverat* devoit néanmoins retourner avec la première, quoi qu'elle n'eut pas reçu la Bénédiction Nuptiale; *Cap. is qui fidem ext. de Sponsal: VOÏEZ ANNE ROBERT. Lib: 2: C: 17: p. 514: Voilà donc qui prouve bien clairement que le Droit Canon, & de l'une & de l'autre Communion Chrétienne, reprouve la Jurisp: de la Partie Adverse, & qu'il n'a point d'égard à la solennité de la Bénédiction, si elle a été célébrée au préjudice des Engagemens précédens.*

L'Avocat du Capitaine D. C. n'a pû citer aucune Autorité contraire à ces Décisions, que celle du fameux CARPSOVE, à qui il fait dire, *In binis Sponsalibus de presenti. Et publicis si posterioribus accesserit copula Et benedictio, Sacerdotalis praeferenda.* C'est ainsi que ce Jurisc. parle

parle , *Lib. II. Tit. 4. deff. 66. de Spons. & Jurispr. Confistor* :

Mais ce qu'il y a à remarquer sur le sentiment de ce célèbre Jurisconsulte , c'est qu'il ne parle pas d'une première Fiancée , dans le cas où le Mariage a été consommé *per copulationem* , & par la Naissance d'un Enfant : Il ne parle pas d'une première Fiancée , dont les Promesses ont été publiques & confirmées par le Magistrat ; il ne parle pas d'une seconde Fiancée , qui a reçu la Bénédiction Nuptiale clandestinement , sans Annonces , en Pays étranger , même contre les règles de l'honnêteté publique , qui exige qu'une Veuve observe l'Année du Deuil dès la Mort de son Mari : Mais il suppose , suivant le Rituel du Droit Canon d'*Hollande* , que le Mariage béni a été célébré rituellement & solennellement , selon les Ordonnances , & que la première Fiancée , *Sine Stupro* n'a point opposé , aux Annonces de son Epoux ; car en ce cas la première Fiancée y est exclue de ses Recherches Matrimoniales , pour n'avoir pas manifesté ses prétentions à l'Eglise ou à ceux qui la gouvernent : Elle est censée , comme le dit fort bien *Brouver* , cité ci-dessus , avoir remis ses Prétentions Matrimoniales , *Itaque* , dit il , *si tacuerit cum denunciarentur futura Nuptia , usque in tempore quasi citata non intercesserit , eam Sponsionem remississe videtur* , *L. Citato N. 14.*

En éfet, dans les lieux tels que la *Hollande*, au raport du même Auteur L. C. N. 13. aucun Mariage n'est parfait sans la Bénédiction Sacerdotale, précédée de trois Annonces publiques, *Post trinales denunciationes*. Quoique là, comme ailleurs, le consentement fasse le Mariage, suivant le Droit Naturel, la Loi Civile veut en outre, que ce consentement ne soit parfait qu'après les Annonces & la Réponse à l'Interrogation publique du Ministre devant la face de l'Eglise. La Fiancée délaissée ne peut pas se plaindre, lors qu'elle n'a pas voulu former ses oppositions & manifester ses Prétentions Matrimoniales. Or c'est ce qu'on ne pourroit pas dire de l'Actrice, vu que le Mariage, dont elle se plaint, aiant été célébré clandestinement & sans Annonces, elle n'a pu s'y opposer. *Carpzove*, & ceux qui ont dit après lui, que les premières Fiançailles empêchent seulement un second Mariage à contracter & non un Mariage contracté, avoient aussi avec tous les Docteurs, que tout Mariage clandestin est nul: D'où il résulte que puisque ce célèbre Auteur fulmine la nullité contre les Mariages clandestins, il ne peut pas avoir eu en vue, par sa Décision, de les confirmer au préjudice des fiançailles publiques précédentes, suivies de la Naissance d'un enfant, déclaré légitime par le Juge; au contraire, il n'hésite

n'hésiteroit pas à décider avec THEODORE DE BEZE, ce Savant Personnage, qui en expliquant ces Paroles de NÔTRE SEIGNEUR, que ce que DIEU a conjoint que l'Homme ne le sépare point, dit qu'on ne sauroit raisonnablement penser que DIEU soit Auteur d'une Conjonction, qui n'auroit été faite qu'en violant ses Loix. Il décide pour la nullité de ces sortes de Mariages, quoi que bénis en face de l'Eglise. On ne sauroit, ajoute-t'il, regarder comme un Mariage celui à qui il manque ce qu'il y a de plus essentiel, savoir l'Autorité de DIEU, qui ne sauroit être présumé avoir voulu unir ceux qui méprisans ses Commandemens, n'ont consulté que leur cupidité & leur incontinence : De Repud : & Divort : Et, comme le dit fort bien Coccejus, est ce que la Benediction intervient sur la mechanceté & sur le Crime ? *An sceleris, an criminis est benedictio ? An possunt flagitia auctoritate sacrorum corroborari ? Hac vix sine blasphemia cogitantur.*

D'ailleurs, quand on suposeroit, sans le concéder, que le sentiment de CARPSOVE dût s'entendre dans la généralité, & dans le cas particulier dont il s'agit, l'opinion d'un seul Docteur & de quelques autres qui l'ont rapportée sans être de son sentiment, ne pourroit pas prévaloir, contre tous les autres. Il est même assés ordinaire à ceux qui ont tant écrit, & sur tant de Matières, de tomber

ber quelques fois dans des opinions erronées & même dans des contradictions; car l'Esprit humain n'est pas infallible, & nul ne peut se vanter d'atteindre à la perfection. Le fameux *Dn : Par. in disp : de matrim: om: Sect 3.* a très bien refuté cette opinion par des Argumens solides, comme on le peut lire plus au long dans la *Q: 9 : de spons. par Coccejus.* On y voit même qu'il a ramené l'opinion de *Carpzove* à *Carpzove* lui même, c'est-à-dire au sentiment des autres Jurisconsultes.

4°. Et enfin, les dernières Objections du Capitaine D. C. étoient tirées 1°. du Scandale, qui résulteroit, suivant lui, de détruire un Mariage où la Bénédiction est intervenüe, pour favoriser de simples Promesses. 2°. De ce que la Veuve G. l'a épousé de bonne foi, dans l'ignorance de ces Promesses invétérées, 3°. De ce que la mort de son Fils est intervenüe, pendant que le Fruit de son Mariage va paroître sur l'Horison.

Sur la première Objection, l'Avocat de M. M. répondoit: Y auroit-il plus de scandale de détruire un Mariage où la Bénédiction a été profanée, & qui n'a été contracté que par un motif lâche, criminel & détestable, que de détruire des Fiançailles extérieures, que DIEU avoit lui même béni & approuvé? C'est ainsi que répond *Coccejus* à la même Question, *Quest: 9: H: t:*

Sur

Sur la seconde, il disoit qu'il n'étoit pas possible que Mme. la Veuve G. p'eut époufé de bonne foi & dans l'ignorance de ses Engagemens, puisqu'elle étoit du même Pais & résidoit dans le lieu, lors que ces Engagemens, qui devinrent publics par la Procédure de l'an 1730. furent manifestés à toute la Ville & à tout le Bailliage. En Droit on ne présume pas que les Faits publics, non plus que les Loix, soient ignorés. Il y a identité de raison; Dailleurs la précipitation du Mariage, célébré clandestinement à GENES, un Mois après la mort de son premier Mari, marque affés le guet à pens & le dessein qu'elle avoit de concourir à distraire son Amant de ses premiers Liens.

Sur la troisiéme, il avouoit bien que la mort de l'Enfant étoit intervenüe depuis peu de jours; mais en même tems, il soutenoit qu'elle ne pouvoit donner atteinte au droit acquis à la Mère; & pour cela il emplotoit plusieurs Argumens tirés des Loix, de la Nature & de la Raison, dont il seroit trop long de faire la Récapitulation, d'autant plus que l'on s'est borné à la Question de Droit capitale; savoir, si le Mariage subséquent doit prévaloir, sur des Fiançailles précédentes, suivies de la Consommation & de la Naissance d'un Enfant.

Par la même raison on ne raporterá pas
NON.

ce qui a été répliqué, sur le Point des Sentences coutumacielles, sur celui de la désobéissance au Juge d'Eglise; dont Mr. D. C. ne veut pas avoir encouru la peine; & on n'examinera pas non plus ce qui a été avancé de part & d'autre sur la Saisie des Biens de la Veuve G. mais on viendra aux Sentences qui sont intervenues dans une Cause aussi curieuse.

Le 6. Janvier 1739. le Vénéralble & Suprême Consistoire prononça la Confirmation de la Sentence de 1730. & déclara nul le Mariage qui avoit été béni subséquemment. Mais l'Appel aiant été porté au Souverain Sénat, LL.EE. confirmèrent le Mariage béni & condamnèrent le Capitaine D. C. à un Dédouagement de L. 6000. en faveur de la Dem. M. M.

Les Motifs de ce Jugement Souverain sont tirés. 1°. De la négligence de M. M. qui depuis 1730. n'avoit fait aucune instance judiciaire, pour la célébration de son Mariage, soit en réclamant l'Autorité du Juge, soit en faisant publier ses Annonces; contre la Loi 26. fol. 15. qui ne permet à Personne d'être Epoux, sans Bénédiction, au delà du terme de 6 Semaines. C'est là un point de Droit, qui n'avoit point été touché dans la Procédure.

M

2°. Qu'il

2°. Qu'il ne se conſtoit pas ſuffiſamment que la Veuve G. eut connoiſſance des Engagemens invéterés, dans leſquels ſon dernier Mari ſe rencontroit.

3°. Que dans le doute, la Veuve G. étant cenſée mariée dans la bonne Foi, la pratique de la plûpart des Conſiſtoires Evangeliques eſt telle, que ſemblables Mariages bénis, ſont confirmés, afin que la Partie innocente & les Enfans, conçus ou nés, ne ſoient pas expoſés à une perpétuelle honte; *Coccejus Queſt. g. b. t. de Sponſ.*

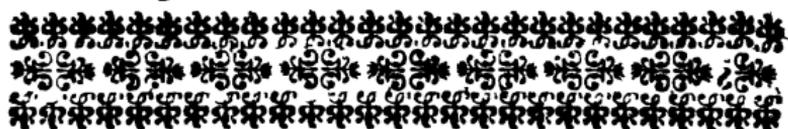
4°. Qu'on ne peut pas abſolument conclure que la Bénédiction du Mariage fut clandestine, attendu que le Capitaine D. C. & la Veuve qu'il a épouſé ſe trouvoient en Pais étrangers, ou il eſt aſſés ordinaire aux Officiers de ſe marier, ſans Annonces publiées au Pais, ſurtout à ceux qui ne ſont pas dans des Régimens avoués du Souverain, & qui ne ſoutiennent pas la Bourgeoisie de la Capitale de l'Etat.

5°. D'ailleurs, la faveur des Enfans étoit un puiffant Motif, pour déterminer la ſtabilité du Mariage, & aſſurer l'état de leur naiſſance; *Favor liberorum imperat.* L'Enfant né ſous le ſceau des premières Promeſſes étant mort, & la dernière Epouſe ſe trouvant enceinte, il y avoit trop d'inconvénients

véniens & de scandale à déclarer l'Epouse Adultère & l'Enfant Adulterin, pendant qu'une telle Déclaration n'auroit été avantageuse, ni à l'Enfant mort, ni à sa Mère, première Epouse du Capitaine D. C. à l'honneur de laquelle la Sentence Souveraine n'a point donné atteinte ; au contraire elle l'a fait envisager comme une Femme devenue Veuve, par l'infidélité de son Epoux, qui par cette raison est condamné à l'en indemniser, par le moïen de la Somme de L. 6000. Indemnité qui certainement valoit mieux pour elle qu'un Mari contraint, avec qui elle n'auroit pû se promettre aucune douceur.

Si cette cause, *Messieurs*, est du goût du Public, je pourrai vous en fournir de tems en tems quelques-unes. *Je suis &c.*





E X T R A I T

De deux Pièces que MONSIEUR HALLER, Docteur en Médecine, Médecin du ROI de la Grande-Bretagne, Professeur en Anatomie, en Botanique & en Chirurgie dans l'Université de Gottingen & Membre de la Société Royale des Sciences d'Angleterre & de Suède, a publiées depuis peu, sur la Botanique.

VOici le Titre que M. HALLER donne à ces deux Ouvrages. *Ex Itinere in sylvam Hercyniam hac æstate suscepto OBSERVATIONES BOTANICAS Eruditorum Examini proponunt Præses ALBERTUS HALLER &c. & Respondens F. L. C. Cropp. Med. C. &c.* C'est à dire, OBSERVATIONS BOTANIQUES recueillies dans un Voïage fait à la Forêt noire, cet Eté, soumises à un Examen public &c. Gottingen, in 4to. p. 70. sans la Dédicace de Mr. Cropp à Mrs. AUGUSTE JEAN DE HUGO & PAUL GOTLIEB WERLHOF, Médecins de S. M. Britanique &c.

ALBERTI HALLER &c. ITER HELVETICUM
Anni 1729 &c. C'est à dire, VOIAGE DE
SUISSE

SUISSE fait par M. Haller, en 1739. Göttingen 1740. in 4to. p. 120. sans l'Épître Dédicatoire à M. AUGUSTE JEAN DE HUGO, Médecin du Corps de S. M. BRIT. & *Membre de la Société Royale de LONDRES.*

La première de ces Pièces est en forme de *Thèses Académiques* & a été soutenue publiquement, en cette qualité : Elle répond fort bien à son Titre. Quoi que celui de la seconde soit plus général, elle ne roule pourtant aussi que sur la *Botanique* : C'est encore le fruit d'un Voïage que M. Haller fit en *Suisse*, l'Année dernière. Le Mérite distingué de l'Auteur, la qualité de *Suisse*, & sur tout la justesse & la solidité des Réflexions qu'il propose, nous engagent à parler de ces deux Morceaux. Nous y sommes d'autant plus portés, que nous n'avons encore rien publié jusques ici, en ce Genre de Sciences, & qu'il est à présumer que nous n'aurons pas souvent occasion d'y revenir. La seconde de ces Brochures, qui a pour Objet unique les Plantes de la *Suisse*, & qui à cet égard fait tant d'honneur à cette Souveraineté en particulier, demande sur tout que nous nous y attachions. Nous en donnerons donc, pour cette raison, un *Extrait* un peu plus étendu que les Bornes de ce Journal ne semblent le permettre ; & nous ne prendrons que fort peu de chose de la première.

M. HALLER a commencé ses Voïages *Botaniques*,

niques de la Suisse, par les Montagnes du *Wislen*, où il n'a rien tant admiré que les Richesses & la Beauté de ces Lieux & la Félicité des Peuples qui les habitent. Il remarque, sur la Rivière de l'*Emme*, qui traverse ces belles Contrées, que ses Eaux y charient de l'Or, qui y est apporté par un Torrent, qu'on nomme sans-doute pour cette raison *Goldbach*, & qu'on ne trouve même de ce précieux Métal dans l'*Aar*, qu'après que la grande *Emme* s'y est jettée. Ce qui peut paroître surprenant à cet égard, c'est que la plupart des Rivières ou Fleuves de la Suisse charient de l'Or, en si grande quantité, qu'on en fait des Lingots & de la Monoie, sans qu'on soit pourtant assuré de la présence d'aucune Mine. Les Paillettes dorées, que l'on trouve en *Hollande*, dans le *Rhin*, & en *France*, dans le *Rhone*, viennent certainement de la Suisse; mais ce n'étoit pas de l'Or que M. *Halley* cherchoit.

Poussant plus loin, il arriva au Mont *Arni*, fameux par ses Fromages. La première Plante Alpine qui se présenta à lui, fut la *Bellis media*, ou *Bellis sylvestris media*, *caule carens*, des *Inst.* qui est probablement la *Bellis alpina minor*, *sylvestri minori similis*, & même la *Bellis sylvestris minor*, de M. *Scheuchzer*. It. VI. & It. V. *Gesner* en a donné dans l'Abbrégé de *Matthiole* par *Camerarius*, une si bonne Figure & qui en exprime si bien le Caractère, qu'il

qu'il est surprenant, que de Célèbres Botanistes Modernes aient, contre leurs propres Règles, rangé une Plante à *Aigrette*, parmi celles dont les Semences sont nues & solides. Aussi M. *Michéli*, qui a bien connu cette Plante, en a fait un nouveau Genre, & l'a appelée, par une heureuse combinaison du nom d'*Aster*, dont elle a les marques, & de celui de la *Marguerite*, dont elle a l'air, *Bellidastrium alpinum, foliis brevioribus, hirsutis, caule palmari, flore albo*. Quant à M. *Haller*, il ne voit aucune difficulté à l'appeller *Aster caule nudo, uniflorus*, vû que sa Fleur approche beaucoup, par ses Ecailles & par l'Aigrette rouffatre de ses Graines, de ces *Aster des Alpes*, qui ont des Feuilles semblables à celles de la *Marguerite*, quoi que la Tige ne soit pas nue. L'Obscurité qui nait des Sinonimes, lui fait encore faire quelques Remarques sur cette Plante, pour en éclaircir l'Histoire. En particulier, il observe, qu'on a des raisons de douter, si la *Bellis media* de *Matthiöle*, qui a été reçüe par presque tous les Botanistes, est réellement différente de la *petite Marguerite commune*.

Ici M. *Haller* quite un moment les Plantes, pour se procurer un Plaisir d'un autre Genre: Il passe un jour à voir faire le Fromage. A cette occasion il nous apprend, qu'on emploia à la Confection d'un Fromage de

80. Livres, 400. Mesures, ou un peu plus de 1200. Livres de Lait gras, ce qui est le Fruit journalier d'environ 70. Vaches. Les Plantes qui donnent la qualité au Lait de ces Animaux sont, sur les Montagnes basses, le *Pied de Lion ordinaire*; sur celles qui s'élevént un peu plus, le *Plantain à feuilles étroites*; & sur les plus hautes, la *Muttelina*. Toutes ces Herbes sont agréables au Goût & ont quelque chose d'astringent.

Parvenu ensuite sur le Sommet des plus hautes Montagnes de ces Quartiers là, il s'arrêta sur tout à l'Examen de deux Espèces de *Valériane* qu'il décrit, & qui sont communes sur les *Alpes*. L'une a la Racine permanente, odorante, ligneuse, blanche & couverte d'une Ecorce d'un brun foncé: mais elle se fait sur tout connoître aux Feuilles qui sortent toujours trois à trois de la Tige & qui ne sont jamais crénelées, comme dans l'Espèce commune, ni entières, comme dans la suivante. C'est à cette *Valériane* que l'on nomme ici *Valeriana foliis ad Caulem tripteris*, qu'on raporte le *Phy saxatile* de Gesner, & la *Kaleriana Alpina* I. du *Prodrome*, p. 86. & du *Pinax*. p. 164. de Caspar Baubin, *Inst.* 131. Les Racines de l'autre Espèce tirent aussi sur le noir & sont de même ligneuses, mais rampantes & ordinairement sans odeur. La Tige ne jette point de Rameaux; mais d'une

D'une même Racine, il s'éleve plusieurs Tiges droites & hautes d'un pied ou plus. Les Feuilles ont différentes Figures. Elle est si multipliée par les Auteurs qui en ont fait mention, que l'on pourroit dire qu'ils ont parlé de cinq différentes Espèces. C'est sûrement la *Valeriana montana, subrotundo folio*, C. B. P. 165 & des *Inst.* 131; la *Valeriana Scrophularia folio*, du *Prod.* 87. & du *Pin.* 164. *Inst.* 131; la *Valeriana montana inodora*, de l'*Herbier naturel* de C. Bauhin; la *Valeriana alpina, foliis integris, radice repente, inodora*, de Rai. & des *Inst.*; & la *Valeriana saxatilis, alpina, minor, integris foliis, Italica*, de Barzelier. M. Haller réunit tous ces Auteurs & fait assés connoître l'Espèce en question, en l'appellant *Valeriana foliis omnibus integris, ex ovato acuminatis, levissime dentatis*. Elle se trouve communément dans les Bois du *Mont. Jura*, spécialement dans ce Pais, à *Chasseral* & au dessus du *Creux du Vent*.

Nôtre célèbre Botaniste propose ensuite quelques Observations sur le *Petasites monanthos* de *Kaillant*, qui se trouve en abondance sur le Sommet des *Laushütte*; sur la *Cervaria* d'*Aretius* & de *Gesner*; sur la grande *Ozelle* des Montagnes; & sur la *Pinguicula alba*. Dans les Paragraphes 12. & 13. il indique les Plantes les plus remarquables qu'il a vû au retour de cette première Excursion.

Entr'au-

Entr'autres il fait mention d'un beau *Geranium* ou *Bec de Grue*, qu'il a décrit fort au long, dans son *Voiage de la Forêt noire*. §. 14. & qui se trouve par tout sur les Montagnes de cette Souveraineté. Ce *Geranium* est d'un brun foncé ; il a les Feuilles toujours coupées & divisées en Lobes jusques à la moitié, mais jamais jusqu'au *Pédicule* ; les Fleurs sont doubles ou conjointes ; le Calice est lisse, ou tant soit peu velu, ou tout à fait hérissé : car dans une seule & même Plante de cette Espèce, il y a une grande variation ; les *Pétales* sont ronds à leur Bord & toujours de couleur de Pourpre, mais d'un Pourpre terni ou très foncé, qui n'a jamais rien de bleu ; ils ont quelques Traces ou Lignes peintes, ou d'une Couleur mieux marquée, & l'*Umbilic* blanc ; les *Sommets des Etamines* sont d'un bleu céleste ; les *Trompes* recourbées, fendues & de couleur de Pourpre, & les *Capsules* monospermes & hérissées, aussi bien que le *Bec*. On peut le distinguer de celui qu'on appelle *Gratia Dei Germanorum*, par ses Feuilles qui sont plus simples & non si découpées, & par ses Fleurs, qui ne sont ni bleues, ni peintes, & qui sont plus petites. On doit lui rapporter, à raison de son lieu natal, le *Geranium Batrachoides Dodonæ*, flore purpureo, magno, de *Thalius* ; la *Geranii tertia species similis montanæ*, de *Gesner* ; le *Gerani-*

Geranium Batrachioïdes maximum, minus laciniatum, folio *Aconiti*, de Jean Bauhin & de M. Scheuchzer; & même le *Geranium palustre*, flore sanguineo, ou *Geranium Geranii hæmatodis folio* & facie, de M. Dillenius. Hort Eltham. & Cat. Pl. circa Giffam. nov. sp. C'est encore le *Geranium alterum*, de Charles de l'Ecluse; mais les Sinonimes qu'on en fait, ne doivent point tirer à conséquence.

Dans le Paragraphe 13. on nous découvre la nature de la *Fourbe*: Ce n'est qu'un Amas des Racines du *Sphagnum mollissimum candidans*, pourries, & intimément mêlées avec de la Terre de Marais. Il est fait mention dans le suivant, d'une belle Espèce de *Groselier* à fleurs rouges, qui se trouve dans la Foret de *Bremgarten*, proche de *Berne*, & que M. Haller estime, après son bon Ami M. *Linnaeus*, fameux Botaniste Suédois, n'être qu'une variété du *Groselier* cultivé, dont le fruit est acide, vû qu'il en a l'Ecorce rougeatre & le Port. Quant au *Groselier* ou *Ribes* des Alpes, si fréquent dans la *Suisse*, il a l'Ecorce blanche & la Fleur verdatre. C. R. en a fait deux Espèces, à raison du différent gout de leurs Baïes; mais il paroît qu'on peut les réduire toutes deux, à celle dont le Fruit est doux. L'Espèce qui a les Feuilles beaucoup plus grandes & puantes, le fruit noir, capable de teindre & d'une forte odeur, se trouve près de la Ville de *Berne*.

Sur la fin de Juin, M. Haller vint de Berne à Biènné, Ville. dont il loué la situation, & sur tout la bonté & l'abondance des Eaux. Entr'autres belles Plantes qu'il a observé aux environs de cette Ville, conjointement avec M. le Docteur Scholl son Parent & bon Ami, avec lequel il avoit déjà fait quelques Courses sur les Alpes & les Hauteurs du Mont Jura, les Années précédentes, il nous parle sur tout de la *Saxifragia multifida folio Pannonica*, de *Clusius*, qui en a donné une assez bonne figure, & d'une Espèce d'Alysson qu'il appelle *Alysson fructu rugoso Coriandri, monospermo*. Notre Auteur, qui avoit déjà découvert autrefois, sur la Dolaz, la *Saxifragia* en question, la décrit ici par ses vrais Caractères. C'est le *Daucus montanus, multifido folio*, dans le *Phytopinax*, ou *multifido brevique folio*, dans le *Pinax* de C. B; la *Saxifragia multifido folio Pannonica* de J. B. de Chabrai, de Rai & de Pluknet; & le *Meum aliud*, des *Botanistes de Lion*. On peut dire, que c'est encore le *Maum Dauci Cretick facie*, des deux *Bauhins* & de Rai, & le *Daucus petraeus, glauco folio*, de J. B. Tournefort ne fait point mention de cette Plante, à l'occasion de laquelle que ce soit de ces dénominations. Pour ce qui est de l'Alysson dont il s'agit ici, & qui se trouve aussi dans cette Souveraineté, son Port, ses Feuilles, ses Fleurs jaunes, ses petites Siliques dressées sur de longs

& petits *Pédicules*, avec leur *Trompe* permanente & son *Fruit* ridé & rond, aussi divisé par une petite Cloison, doivent le faire approcher de fort près de l'*Allysson arvensé*, *folio auriculato, acuto*, des El. de Botanique de *Tournesfort*.

M. *Haller* quittant les Montagnes de *Bienne*, entra dans ce Pais par *Lignièrès*, d'où il se rendit à *Neuchâtel*, avec M. le *Docteur Scholl*, le 29. Juin. Sa réputation lui atira aussitôt des Visites de divers Savans, & entr'autres de l'illustre *Mr. Bourguet*, Professeur en Philosophie, dans cette Ville. Les Personnes qui ont pu entendre la Conversation de ces deux grands Hommes, s'en félicitent encore aujourd'hui. Notre célèbre Botaniste rapporte qu'il vit ici, à peu près à son arrivée, des Plantes de ce Pais qu'il n'avoit point encore trouvées, ou qu'il ne croioit même pas naître en Suisse. Il nomme spécialement l'*Emphrasia folio tenuissime dissecto*, de *Boccone*, laquelle croit sur la Montagne du *Creux du Vent*; la *Valerianoides latifolia*, qui se trouve en abondance, dans cette Ville même, sur les Murailles du *Donjon*, du côté occidental; la *Valerianoides angustifolia*, qui naît dans le *Creux du Vent*; & le *Limodorum Austriacum*, qui fut alors découvert sur le Chemin de *Fenin*, à *Neuchâtel*, par *Pied Rabot*, & dont on lit la description dans les p. 33. & 34.

Le lendemain, M. Haller voulant s'approcher de plus près du *Creux du Vent*, le grand But de son Voïage, alla par la Voïe du Lac, jusqu'au Promontoire de *Cortailod*; mais à peine eut il doublé ce Cap, que le Vent contraire l'obligea de retourner vers la Ville. Le contretens qu'il eut alors, en l'engageant à mettre pied à terre dans les Allées de *Colombier*, le plaça au moins dans un Point de vue qui lui fit plaisir. Le Lac, la Ville qui se présente fort bien, diverses belles Métairies, plusieurs beaux Villages, les superbes Fabriques & Manufactures, le Vignoble, diférens Côteaux & les hautes Montagnes toujours vertes &c. que l'on aperçoit d'un coup d'œil, depuis ces Allées, forment un Tableau où il ne manque rien de ce qui peut plaire. Les Allées même sont un lieu de Promenade de toute beauté, & rendent fameux le Village auprès duquel elles sont plantées. *Colombier* est encore illustré par le séjour qu'y fait le Célèbre M. de MURALT, Auteur des *Lettres sur les Anglois & les François & sur les Voïages*, & de quelques autres Ouvrages. Parmi ces Plaisirs innocens que M. Haller ressentoit, il ne perdoit point de vue les Plantes qui faisoient toujours l'objet principal de ses Recherches. Il vit dans ces quartiers, sur la Grève, près du Lac, le *Glaucium flore luteo*, ou *Pavot cornu*, & la belle

Espèce

Espèce de *Chamaenerion* à Feuilles étroites, que *Tournefort* met mal à propos au rang des Plantes Alpines. Elle croit en abondance à la Pointe du Cap, près de l'Embouchure de la Reuse.

Le Temps s'étant remis au beau, le lendemain 1. Juillet, M. *Haller* s'embarqua de nouveau pour le Creux du Vent. M. le Docteur *D'Ivernois*, Médecin de SA MAJESTÉ, dans cet Etat, & M. *Abraham Gagnebin* de la Ferrière, dans l'Evêché de *Porentrui*, se firent un devoir & un plaisir d'accompagner nôtre Illustre Etranger, dans un Lieu qui leur étoit fort connu & où leur Inclination les portoit d'ailleurs. Ces Messieurs étant arrivés à *St. Aubin*, montèrent aussi-tôt la Montagne & parvinrent, le même jour, à ce fameux Jardin de Botanique formé par la Nature. Ils passèrent la Nuit dans la Maison qui est au bas du Creux où ils furent régalez, beaucoup mieux que la situation du Lieu ne sembloit le promettre.

En montant depuis *St. Aubin*, on découvre fréquemment sur la Montagne & par tout hors de là, la grande *Véronique* des Botanistes de *Lion*. *Dalechamp*, Tom. II. p. 64. & *J. B.* Tom. III. part. 2. p. 286. en ont donné une bonne Figure. Les hautes Montagnes qui sont au Sud-Est du Creux du Vent & le Creux lui-même, présentent une belle *Rose sans Epines*. Cet Arbrisseau est très branchu & a la feuille dure

dure & polie; la Fleur est odorante & d'une belle couleur de *Kermés* très vive, au Centre près qui tire sur le pale; le Fruit a parfois quelques Epines, mais très douces & vers sa baze seulement, étant ordinairement lisse; de même que toute la Plante, si l'on excepte la Queue qui porte la Fleur, où l'on voit quelque chose de velu. C'est la même que la *Rose grèque* & le *Cynorhodon leve ex Monte Pilati odoratum*, des *Bot. de Lion*; la *Rosa canina Spinis carens; biflora*, de C. B.; & la *Rosa rubello flore, parvo, simplici, non spinosa*, de J. B. & de Rai. J. B. en a donné une bonne Description.

On y trouve encore l'*Alifier* ou *Aria Théophrasti* que J. B. appelle *Sorbus Alpina*, & *Tournefort*, *Crataegus, folio subrotundo, serrato, subtus incano*; duquel nous n'avons aucune bonne figure; le *Ranunculus montanus, Aconiti folio*, qui quoi que haut de 3. ou 4. pieds, a toujours paru le même que l'*Alpinus humillimus*; le *Thalictrum alpinum, Aquilegia folio, staminibus floribus albis, & purpurascens*, J. R. H. Item *flavis*; le *grand Bluët* ou *Cyanus major*, *Dod*: Le *grand Persil de Montagne*, ou *Oreoselinum Apii folio, majus*, J. R. H. 318; la *Christophoriana vulgaris nostras, racemosa* & *ramosa*, *Mor. J. R. H. 299*; le *Prenanthes latifolius & angustifolius, flore purpureo*, de *Vaillant*; le *Melissophyllum albo* & *carneo flore*, de *Fuchs*; *Leb.*

Lob. & Lugd. ou *Lanium montanum*, *Melissa folio*, C. B. P. 231; la *Valeriana alpina*, folio *Scrophularia*, qui est la seconde espèce dont nous avons parlé ci-dessus; le *Geum rotundifolium*, majus, J. R. H. 251; le *Polygonatum angustifolium*, non ramosum, C. B. P. 303. J. R. H. 131. & un autre à grande fleur odorante; le *Hieracium latifolium glabrum*, ex *Valle Griesbachiana*, J. B. 2. 1033. qui est le *Hieracium montanum*, *latifolium*, *glabrum*, minus, de C. B. P. 129. J. R. H. 471; le *Hieracium alpinum*, *asperum*, *Conyzae facie*, C. B. P. 128. J. R. H.; la *Myrrhis palustris*, *latifolia alba* & *tubra*, J. R. H. 315; la *Dentaire à cinq ou sept feuilles*, car on ne fait pas en quoi git la différence; la *Lonchitis aspera*, C. B. P. 359. J. R. H. 538; le *Polypodium angustifolium*, folio vario J. R. H. 540. qui mérite un Genre particulier, vû qu'entre nos *Fougères*, c'est la seule espèce qui porte des feuilles féminales qui lui soient propres & qui différent de celles qui sont stériles; le *Melampyrum floribus parvis*, *luteis*, que *Burser* paroît avoir appelé le premier, *Melampyrum alpinum*, *parvum* (*Act. Suecic. Anni 1724. p. 508.*) & qui semble être le même que le *Melampyrum latifolium*, *floribus parvis*, *luteis*, de *Celsius*, dans *Linnaeus: Flora Lapon. p. 240*; (Tous ces *Melampyra* ont la Lèvre inférieure fendue en trois.) la *Sermontaine* ou *Sefeli sive filer montanum*, *vulgare*, de

J.B. 3. 2. 168; le *Laserpitium foliis latioribus, lobatis*, Mor. J.R.H. & plusieurs autres.

Ici on ne peut s'empêcher de s'arrêter un peu sur une espèce de *Chardon* qui se présente par tout, quand on monte, & qui est très commun sur les Paturages des basses *Alpes*, mais qui n'est pas encore bien connu. Notre Savant Botaniste l'appella *Carduus mollis, foliis rigidis, molliter spinosis, scapo longo paucifloro*. Sa Racine est longue & ligneuse: Il n'a le plus souvent qu'une Tige; mais quelquefois il en a plusieurs, droites, hautes d'une Coudée & plus, entourées par tout d'*Ailes* armées de Piquans que forme le commencement des feuilles, avant qu'elles s'écartent de la Tige. Les feuilles sont fermes, dures, toujours lisses, avec une nervure au milieu très visible, & un Bord hérissé de tendres & très petits Piquans, du reste tantôt presque entier, tantôt dentelé, & tantôt profondément & différemment découpé. Elles sont d'un côté d'un vert foncé & de l'autre d'une Couleur perse, ou d'un vert de Mer mêlé de quelque chose de jaunatre. Il a peu de Branches & encore ne sont elles presque point feuillués: Elles portent une Fleur, qui la vérité se dresse & s'élève, mais qui pend & se renverse, lors que la force de la Plante a passé. Cette Fleur est grande & d'une belle couleur de pourpre clair. Les *Ecailles* du Calice sont longues, simples, ne piquent point, n'ont point le bout recourbé, sont verdâtres & leur

Poin-

Pointe tire souvent sur le Pourpre. Les *Fleurs* sont en grand nombre & découpés très profondément en cinq *Lanières*. Le *Tubau* est long & le *Cilindre* des *Etamines* blanc, élevé, pourpre; la *Trompe* simple; la *Semence* cannelée, couronnée, à *Aigrette* simple, argentine, sur une *Couche* à *Aigrettes*. Ce n'est pas le *Cirsium majus*, *singularibus capitulis*, *magnis*, de C. B. dont la figure se trouve dans *Lobel*, p. 582. ni le *Cirsium Pannonicum primum*, *pratense* de *Ch. de l'Ecluse*, à en juger par l'Herbier naturel de C. B. Le *Cardus dictus Cirsium folio laciniato*, *nigrius* &c. de J. B. 3. 1. 43. & le *Cirsium angustifolium* C. B. Pr. p. 155. Pin. 377. J. R. H. 448. de même que le *Cirsium singularibus capitulis parvis*, de C. B. P. 377. J. R. H. 447. paroissent n'être que des variétés du nôtre: mais les *Sinonimes* de C. B. ne sont pas justes.

La *Cacalia* & la *Campanula Draba minoris foliis*, C. B. Pr. 36. & Pin. 94. J. R. H. 112. meritent aussi dans cet endroit quelque attention. *Tournefort* rapporte à nôtre *Campanula* le *Rapunculi genus folio serrato*, *rotundiore*, de J. B. Tom. 2. p. 798. Ce que la Figure de J. B. paroît autoriser. La *Campanula alpina*, *glabra*, *flore dilutissime coeruleo*, de J. B. Tom. 2. p. 806. & des *Inst.* 109. & la *Campanula alpina Teucrii folio*, *angulato*, J. R. H. 110. de même que la *Campanula hortensis*, *Rapunculi radice*, de M. *Scheuchzer*, *It.* VII. p. 510. paroissent encore

N 2

être

être la même Plante. Pour concilier les deux Frères *Bauhins* sur icelle, il faut remarquer qu'elle a quelquefois les Feuilles légèrement velues, & d'autres fois lisses. Quant à la *Cacalia*, on trouve communément ici & sur les Alpes, l'Espèce que C. B. P. 198. & *Tournefort* après lui, appellent *Cacalia foliis crassis, hirsutis*, & une autre qu'ils nomment *Cacalia foliis cutaneis, acutioribus & glabris*: Mais ce n'est qu'une variété, vû qu'on ne trouve aucune différence essentielle dans la figure de la Feuille, ni dans toute la Plante.

Dans les gras Paturages que l'on traverse, au haut de la Montagne, parmi les Forêts, croissent plusieurs belles espèces d'*Orchis*. On y voit entr'autres l'*Orchis purpurea, spica congesta pyramidalis*, dont Mr. *Dillenius* a donné une excellente Figure, dans la *Synopsis de Rai*; l'*Orchis palmata, angustifolia, alpina, nigro flore*, C. B. P. 86. J. R. H. 436. que l'on appelle ici *Herbe de Jaloufie*; & l'*Orchis rotundus* de *Dalechamp*, que l'on peut à plus juste titre appeler *Orchis spica brevi, densa, petalis caudatis*. Cette nouvelle Dénomination contient en abrégé la Description que Mr. *Haller* fait de cette dernière espèce.

Nos Botanistes, après avoir passé la nuit dans la Maison qui est au bas du *Creux*, ainsi que nous l'avons dit, se remirent en Campagne, dès la pointe du jour, pour visiter & parcourir ce Lieu si fameux par ses *Simplex*.

Ce *Creux du Vent* est réellement une espèce de *Creux*, ou de *Vallée* très profonde. Il est ouvert du côté de l'Orient, d'où il s'élève en forme d'Amphithéâtre vers l'Occident. Du côté du Midi & du Septentrion, il est borné par de très hautes Montagnes, & du côté de l'Occident par des Rochers très durs, unis, d'une hauteur extrême & tout à fait perpendiculaires, lesquels forment, dans cet endroit, comme un demi Cercle, & donnent une retraite assurée aux Faucons & autres Oiseaux de Proie. Sa plus grande étendue est de quatre mille Pieds, mesure de ce Pais, du Midi au Septentrion, & de trois mille de l'Orient à l'Occident. Il est situé à quatre petites Lieues de *Neuchâtel*, en partie sur la Seigneurie de *Travers*, & en meilleure partie sur la Baronie de *Gorgier* & Seigneurie de *Derrière Moulins*, dans cette *Souveraineté*. Dans le fond il y a des Bois de *Hêtre* & de *Sapin*; des Buissons formés de différens Arbrisseaux; des Bancs de Roc; des Arbres renversés & des Brossailles tant & plus; des Herbes de toute espèce, la plupart fort hautes; & près du Roc, du côté de l'Occident, des Pierres mouvantes, sur lesquelles on peu à peine se tenir droit. Il y a une Entrée ou une Issuë, du côté du Midi, à travers les Bois: C'est par là que *M. Haller* regagna le haut de la Montagne, avec un Guide. Ses Compagnons de Voïage se chargèrent de faire le Tour du Creux, & re-

montèrent du côté du *Nord-Ouest*, par le *Peruis de la Bise*, Sentier à peu près impraticable à tout autre Homme qu'à un Botaniste. Tous enfin se réunirent à la *Grandvi*; c'est ainsi qu'on appelle cette Montagne particulière qui est dessus du *Creux du Vent*, du côté du Midi. On donne le nom de *Fauconière* à celle qui s'étend vers l'Occident. *Jean Bauhin* a déjà fait mention de cette dernière, sous ce nom. *Tom. 3. part. 2. page 57.* Ce détail étoit nécessaire pour suivre *M. Haller* dans sa Relation. Nous allons d'abord parler des Plantes qui croissent dans le *Creux* même.

Les principales, outre quelques autres des environs, desquelles il a déjà été fait mention, sont la *Digitale à petite fleur*; le *Trollius flos*, de *Gesner*, ou *Ranunculus montanus Aconiti folio*, *flore globoso*, *C. B. P. 182*, le *Bulbonac* ou *Lumaria major*, *siliqua longiore*; *J. B. 2. 882*; une *Cardamine* assez velue; la *Draba alba*, *siliquosa* *C. B. P. 109.* ou *Leucoïum vernum*, *perenne*, *album*, *majus*, *J. R. H. 223.* qui est le même que le *Leucoïum vernum*, *perenne*, *album*, *minus* du même; un *Chardon* que *M. Haller* décrit & qu'il appelle *Carduus mollis*, *foliis imis laciniatis*, *superioribus integris*, *squamis Calycis reflexis*; le *Chrisosplenium* qui diffère de la *Saxifraga aurea*, de *Dodon*; la *Valeriana rubra*, *angustifolia*, de *C. B. P. 165.* *J. R. H. 131.* *J. B. 3. part. 2. p. 212.* ou *Valerianoïdes angustifolium*, *flore rubello*, *capsula majore*, de *Vaillant*; la *Tozzia* de *Michéli*, ou

Eu-

Euphrasia lutea, Radice squammata. C.B.Pr. III.
 & une sorte d'*Hesperis* ou *Juliane* d'une odeur
 très suave : Ces trois dernières sont presque
 au haut du Creux , du côté du Midi, On trou-
 ve sur le Roc même , du côté du *Pertuis de*
la Bize, une belle Espèce de *Quintefeuille* dont
 les feuilles sont incisées à leur extrémité ; &
 pas loin de là , le *Cyoglossum montanum*,
virenti folia, minore flore, J. R. H. & au haut
 du *Pertuis de la Bize*, un grand *Bupleurum* que
Gesner à déjà connu , & qu'il appelle. *Epist. p.*
110. Perfoliata montana, S. Perennis. La figu-
 re en est dans *Camerarius, Hort. p. 38. Fig. 38.*

Il y a des Observations particulières à fai-
 re sur le *Leucaium*, l'*Hesperis*, la *Quintefeuille*
 & principalement sur le nouveau *Chardon* dont
 il s'agit ici. Nous remarquons d'abord, que
 le *Leucaium* en question difère de la *Turritis*
minor, par sa *Fleur*, qui est un peu plus grande,
 & par ses *Siliques*, qui sont un peu plus larges
 & forment un Angle plus grand, en s'éloi-
 gnant de la Tige : il est d'ailleurs plus branchu
 & plus répandu, & a des feuilles dentelées tant
 soit peu plus profondément. A l'égard de
 l'*Hesperis*, ses feuilles sont en grand nombre &
 tout a fait émoussées : il y en a qui ont un de-
 mi pouce & plus, de largeur : le Bord en est
 dentelé, tantôt comme en fuïant & tantôt plus
 profondément : la *Fleur* est pâle & plus grande
 que celle de l'*Angustifolium* de l'*Escluse*, & éga-
 le, si même elle ne surpasse, celle des Jardins :

Les Pétales sont entiers, larges & ronds : le Calice est aussi long & pâle. Cette Plante, toujours essentiellement la même, a tantôt les feuilles très étroites & tantôt plus grandes, tantôt dentelées çà & là, & tantôt plus ou moins profondément. Il faut rapporter à cette Espèce le *Leucoïum luteum*, sylvestre, *Pannonicum*, serrato folio obtuso & acuta, J. B. 2. 872. le *Leucoïum luteum sylvestre*, *Hieracifolium* de C. B. Pr. 101. & Pin 201. quoi que le nôtre soit constamment lisse & odorant, & l'*Hesperis Leucii folio serrato*, *Siliqua quadrangula*, de Tournefort, Boerhaave & Vaillant. Bot. Par. Tous ces noms, avec la Plante, aboutissent au *Leucoïum sylvestre Clusii*. Quant à la *Quintefeuille* que nous avons ici en vue, elle paroît d'abord différente du *Quinquefolium majus*, candidum de Fuchsius, & d'un autre congénère, qui dans l'Herbier sec de C. B. est appelé *Quinquefolium erectum*, album, majus : & dans le Pinax & les Inſt : *Quinquefolium album*, minus, alterum : Item, *Quinquefolium album*, minus. Pr. 139. & Pin 325. Les feuilles du nôtre ont bien plusieurs petites Dents, à leur extrémité, mais la Tige jette plusieurs petites Branches chargées de feuilles : la Fleur est d'un blanc de Lait & ses Pétales sont ovales. D'un côté les feuilles sont lisses & de l'autre velues, & cependant toujours de couleur d'herbes : c'est par ces derniers Caractères qu'il difère de celui

celui de *Fuchs*. On le distingue de celui de *Raubin* par ses feuilles, qui sont plus grandes & plus fréquemment incisées. Les *Etamines* du nôtre sont faites de petites feuilles barbuës, larges & plates, & non de Stiles cylindriques : les *Trompes* longues & cylindriques partent du Sommet pointu de l'*Oraire*. C'est le *Quinquifolium album, majus*, du *Prodr.* & le *Quinquifolium album, majus, caulescens* du *Pin.* de *C. B.* & des *Iust.* mais rien n'empêche qu'on ne réunisse ces trois espèces de *Quintefeuille* en une. Leur *Semence* à *Aigrette* doit les faire joindre de fort près aux *Benoites*.

Voici les idées que *M. Haller* nous donne de son *Carduus mollis, foliis imis laciniatis* &c. En general les feuilles du bas différent beaucoup de celles du haut, & ressemblent à celles du *Dipsacus folio laciniato, C. B. P.* & de *J. B.* ou de l'*Acante*. Elles sont toutes bordées de Poils tres souples, en forme de Cils, légèrement veluës du côté de la Tige, & couvertes, de l'autre côté, d'un léger Duvet blanc sur leur nervure. Les *feuilles* du haut n'ont point de Crenelures & sont d'une figure elliptique alongée, assés irrégulière : leur Duvet est un peu plus sensible. La *Tige* est si haute, qu'elle passe quelques fois la hauteur d'un Homme, & est fragile : Ses *Ailes* sont garnies de piquans & profondément fillonnées. Il porte au Sommet de la Tige & de ses Branches,

ches, six ou sept fleurs, sur un *Pedicule*. Le *Calice* est fait d'Ecaillés très grêles, dont la Pointe change de direction & se porte de côté, ou en arrière. Les *Fleurons* sont couleur de pourpre & profondément découpés. L'*Aigrette* de la Sémence est simple & c'est par elle qu'il difère des Plantes auxquelles *Vaillant* a donné le nom de *Cirsium*. Ce n'est certainement pas le *Carduus mollis, latifolius*, du *Pr. de C. B.* 155. qu'il apelle *Lappæ Capitulo*, dans le *Pinax. p.* 377. ni le *Cirsium Acanthoides altissimum, polycephalon, Lappæ capitulis*, de *Vaillant. Mem. de l'Acad. &c.* 1718. Mais le *Cirsium majus, caule alato, polycephalon, capitulis majoribus, Personatæ æmulis*, de *Shérard*, qu'il a cueilli sur le *Mont Jura*, près de *Genève*, paroît devoir être rapporté ici. *Syll. Stirp. extr. Br. nasc.*

Après avoir parlé des Plantes qui croissent dans le Creux même, nous allons parcourir celles que l'on trouve aux environs, sur la Montagne, dans cet Espace assés uni qui s'étend depuis la *Grandvi* jusques à la *Faucunière* & au delà: elles aprochent déjà plus de celles des *Alpes*. On voit entr'autres dans ce nouveau Quartier la *Bistorta alpina minima* si souvent décrite chés les Botanistes. (*J. B.* 3. 539. l'apelle *Bistorta minima*, & son Frère *Bistorta minor*: Item, *minor altera*, dans le *Phytopinax*, & *Alpina media*, & *Alpina minor*, dans le *Pinax* 192. *Tournefort* a retenu ce der-

nies

nier nom, & distingue cette *Bistorta alpina*, *minor*, de l'*Alpina media*;) le *Ranunculus montanus*, *tenuifolius*, *luteus*, de J. B. 3. 416. qui est le même que son *Ranunculus Alpinus*, *Narcissi flore*, & que son *Ranunculus montanus*, *albus*, *hirsutus*, Tom. 3. 861. & n'en devoit point être distingué; la *Saxifraga sedi folio*, *angustiore*, *ferrato*. J. R. H. 252. ou *Sedum ferratum*. J. B. 3. 689; une *Filicula saxatilis*, *caule tenui*, *fragili*; une belle sorte de *Pied de Lion* à feuille de *Quintefeuille*, argenté par dessous, dont on voit une excellente Figure de *Gesner*, dans *Camérarius. Epit.* p. 908. & qu'il faut distinguer de l'*Alchimilla alpina Quinquefolia* de C. B. laquelle n'a rien de velu ni d'argenté & porte des Feuilles tres divisées; l'*Androsace alpina*, *perennis*, *angustifolia*, *glabra*, qui le plus souvent porte plusieurs fleurs: *Inst.* 123; la *Pulsatilla alba*, J. B. 3. 410. *Lob. Ic.* 282. ou *Coquelourde* à fleur blanche, sans aucune trace de bleu, de laquelle la fig. est transportée dans J. B; la *Grassete* ou *Pinguicula Gesneri*, J. R. H. 167. J. B. 3. 546; la *Campanula alpina*, *rotundifolia*, *minor*, C. B. Pr. 34. J. R. H. 112; la *Dryas* de *Linnaeus*, ou *Caryophyllata Alpina*, *Chamaedrys folio*, Mor. J. R. H. 295. & *Chamaedrys alpina*, *Cisti flore* C. B. P. 248; qui n'a presque jamais moins de six Petales, & le Calice pas plus de six Sections, & qu'il faut donc separer des *Benoites*; une *Anemoides*

des montana, hirsuta, polyanthos; le *Ranunculus minimus*, alpinus, albus, J. B. 3. 861; la *Gentiana alpina*, magno flore, J. B. 3. 523. J. R. H. 80; la *Gentiana Alpina pumila*, verna, major. J. R. H; le *Hieracium alpinum*, latifolium, villosum, magno flore, J. R. H. 472; le *Thlaspi foliis Globulariæ* J. B. 2. 926. ou *Bursa Pastoris montana*, *Globulariæ folio*, J. R. H. 216. dont les Pétales sont certainement égaux & entiers; l'*Osmunda foliis lunatis*, J. R. H. 547. ou *Lunaria de Dodon*; diverses belles espèces de *Gramen*; le *Typhoides Spicâ densâ, brevi* & *villosâ*; un autre *Glumis variis*; un autre *Paniculâ speciosâ, variegatâ* &c.

Mais parmi ces belles Plantes du dessus du Creux, il y en a surtout quatre ou cinq, dont il importe d'éclaircir l'Histoire. D'abord on trouve ici le *Daucus Creticus*, qui présente même deux variétés remarquables par ses feuilles: Dans l'une elles sont plus rares, plus longues, presque unies & d'un noir verdâtre; & dans l'autre plus courtes, plus larges, veluës & d'un vert qui tire sur le blanc. *Jean Bauhin*, qui les a cueillies dans l'endroit même dont nous parlons, les décrit dans le 3^{me}. Tome de son *Histoire générale des Plantes*, Part. 2. pages 56. & 57.; mais Mr. HALLER en parle encore plus exactement. On appelle communément ici cette Plante, la Racine à l'Ours, nom qu'on lui donnoit déjà du tems de l'illustre Botaniste de Bâle. C. B. a crû que le

DAUCUS

Daucus I. de *Matthiole*, qu'il apelle dans le *Pinax*, *Daucus fœniculi foliis tenuissimis*, est Piférent du nôtre. Son Frère les joint ensemble, dans l'endroit que nous avons cité; mais on doit aussi rapporter à celui que nous examinons le *Daucus montanus brevissimis* & *minutissimis foliis* de *Gesner*. *Descr. mont. fract.* p. 64. le *Daucus Creticus* du même. *Hort. Germ.* p. 292; le *Daucus montanus*, *umbella candida* de *C. B. Phytop.* p. 260. & son *Daucus montanus*, *multifido longoque folio*, frve *montanus umbella candida*. *Cat. Pl. circa Bas. nasc.* p. 45; plus la *Saxifraga multifido longoque folio* de *Mor.* & la *Myrrhis tenuifolia*, *annua*, *Cretica*, *semine lanugine alba pubescente*, d'où est venu le nom de *Myrrhis annua*, *Semine striato*, *villosa*, *incana*, que *Tournefort* & *Boerhaave* donnent à nôtre Plante; Item, le *Ligusticum Alpinum multifido longoque folio*, des *Inst.* 324. Il est étonnant qu'on n'ait aucune bonne figure de cette Plante, qui est usuelle & qui au fonds n'est pas fort rare.

Sur la *Globularia montana*, *humillima*, *repens* *J. R. H.* ou *Bellis cœrulea*, *montana*, *frutescens* *C. B. P.* 262. qui croit aussi ici, nous remarquons que sous châque Fleur, il y a une petite Feuille d'un brun foncé, qui se joignant & se pliant en gouttière, avec les autres, forme une espèce de Calice général. Le Calice propre est irrégulier & il a cinq Sections & deux Lèvres. La Fleur sort d'un

Tuiou diforme, pour former deux Lèvres, à la manière des Fleurs bilabiées. Ces deux Lèvres ont cinq parties: les deux supérieures sont très étroites & les trois inférieures sont plus larges & moins profondément découpées. Il y a quatre Etamines libres. La Trompe est unique avec un Globule qui vient d'un Oeuf du fond du Calice. Toutes ces différentes parties sont d'un bleu azuré. Elle paroît donc aprocher beaucoup des *Scabieuses* ou des *Astérocéphales*, par sa Fleur, par ses Etamines, par sa Trompe & par son Calice.

L'*Apium petraeum sive montanum album* de Rai & de J.B. qui en a donné une assez bonne Figure & une description exacte. Tom. 3. p. 105. est sujet à quelques difficultés. C'est la *Libanotis alba minor seu amara*, de Thalius. Les embarras que l'on trouve, à l'égard de cette Plante, viennent de C.B. même. Dans son *Herbier naturel*, c'est le *Daucus montanus*, *Apii folio, albicans*, du *Pinax*. On doit aussi lui rapporter le *Daucus montanus*, *Apii folio, minor*, du *Prodrome*, sur la foi de l'*Herbier sec* d'*Hagenbach*, qui a été entre les mains de C.B. & ramassé par lui même. Parmi ces Plantes sèches, on ne trouve point la *Libanotis minor*, *apii folio*, du *Pinax*, à laquelle on rapporte les Noms de *Cordus* & de *Thalius*; noms qui ne s'éloignent point de notre Plante. Il n'en est point fait mention dans *Tournefort*. Si le Caractère du *Daucus* git dans ses feuilles décou-

pées

pées sous l'Ombelle, il faudra renvoyer celui-ci à un autre Genre. Ce qu'il y a de singulier dans cette Plante, c'est que ses feuilles varient beaucoup, en grandeur sur tout, suivant les différents âges. Tantôt elles sont hautes d'une Coudée & tantôt de trois Pouce^s mais elles gardent toujours un même caractère; quatre Aisselles des feuilles du second ordre, forment toujours une Croix sur la côte de la maîtresse feuille. La Tige porte sur la fin de Juillet une Fleur composée d'Ombelles très serrées. Il y en a pour le moins 40. petites qui se réunissent pour en faire une grande, en forme de Globe & d'un certain port. La Semence est couverte d'un velouté blanc.

Le *Meum foliis Anethi* C.B.P. J.R.H. que M. Haller n'a pu trouver nulle part sur les Alpes où sur les différentes parties du Mont Jura, est encore une de ces belles & excellentes Plantes de ce Pais. Il croit à deux pas de la Vacherie de la Grandvi, & en quelques autres endroits de cet Etat, sur tout au Nord des Verrières; pas loin de la Ronde Fontaine.

Parmi tant de belles Fleurs & sur des Paturages d'ailleurs très verdoians, on trouvoit encore de la Neige. C'est ce qui fit penser aux Safrans des Alpes, qui passent bien vite & ne viennent que dans des Terres humectées & jaunâtres, d'où la Neige s'est retirée depuis peu. M. Haller, qui n'en avoit point découvert sur les Alpes & sur les différentes Contrées du

du *Mont Jura*, qu'il avoit si souvent parcouru, en vit là. Il y en avoit même de deux sortes. Dans les uns on voioit au fond du Tuiau de la Fleur, une Couleur de Violette, & les différentes sections de cette fleur qui sont en forme de Pétales, étoient tout à fait blanches. Dans l'autre, les trois feuilles extérieures de la Fleur qui imitent des Pétales, étoient violettes & les trois intérieures étoient blanches, avec de fréquentes Veines violettes. Du reste, ces deux Espèces se ressembloient en tout. La première pourroit être appelée *Crocus montani* *spécies Flore candido*, & la seconde, *Flore ex candido atque cœruleo misto*. Mais M. Haller estime, avec M. Linnæus, dont il fait un cas particulier, qu'on peut réunir tous ces Safrans des Alpes en un, & l'appeler *Crocus vernus, latifolius*, Safran Printanier, à large feuille.

Aux Plantes du *Creux du Vent*, desquelles Mr. Haller fait mention, on peut ajouter les suivantes, en faveur des Personnes du País qui aiment les Simples : elles sont pour la plupart assés communes. Les Curieux trouveront donc encore sur la Montagne, aux environs du Creux, la *grande Gentiane* ou *Gentiana major, lutea* C.B.P. 187. J.R.H. 80; la *Pedicularis alpina, Teucris folio, atrorubente* Comû. J.R.H. 172. ou *Stœbelinia, Halleri*, It. Helv. p. 90. l'*Euphrasia tenuissima dissecto folio, angusto*, de Boccone. Mus. part. 2. Tab. 60. laquelle on a déjà indiqué plus haut; le *Thlaspi alpinum, minus, capitulo*

capitulo rotundo, C. B. Pr. 48; l'*Alyssum alpinum*, *hirsutum*, *luteum*, J. R. H. 217. ou *Sedum alpinum*, *hirsutum*, *luteum*, C. B. P. 284. l'*Hellebore blanc*, à fleur vert pâle, ou *Veratrum flore subviridi*. J. R. H. 273; le *Chamaenerion alpinum*, *foliis ad nodos ternis*. J. R. H. 203. (On la trouvé à Chasseron & ailleurs, à quatre feuilles;) la *Muttelina* J. B. 3. P. 2. 66. ou *Phellandrium Alpinum*, *umbella purpurascens* J. R. H. 307; le *Tragoselinum minus*, J. R. H. 309, ou *Pimpinella Saxifraga*, *minor*. C. B. P. 160. si fameuse dans les Ecrits de M. Stahl; l'*Astrantia major*, *corona floris candida*; item, *purpurascens*, J. R. H. 314; l'*Allium montanum*, *latifolium*, *maculatum*. J. R. H. 383. ou *Allium alpinum*. J. B. 2. 566. vel *Victoralis longa*, *Clusii*; le *Ferrum equinum Germanicum*, *Siliquis in summitate*, J. R. H. 400. C. B. P. 349; l'*Aconitum Lycoctonum*, *luteum*, & l'*Aconitum caeruleum seu Napellus* 1. C. B. P. 183. J. R. H. 42. lesquels on peut manier impunément; l'*Elychrysum spicatum*. Item *montanum*, *flore rotundiore*, *subpurpureo*, *candido*, *suaverubente* & *variegato* J. R. H. 453; l'*Aster montanus*, *caeruleus magno flore*, *foliis oblongis*, C. B. P. 267. ou *Aster purpurée de montagne*, *Dalechamp*. Tom. I. p. 748. ; Plus l'*Aster montanus*, *luteus*, *Salicis glabro folio*. C. B. P. 266. J. R. H. 483; la *Virga aurea latifolia*, *Serrata*, C. B. P. 268. J. R. H. 484. ou *Virga aurea sive Solidago saracenicæ*, *latifolia*, *serrata*

rata J. B. 2. 1063. le *Lycopode* ou *Muscum squamosus, vulgaris, repens, clavatus* J. R. H. 553; le *Garou* ou *Thymelæa Lauri folio deciduo, sive Laureola foemina* J. R. H. 595. & *Laureola folio deciduo, sive Mesereort Germanicum*, J. B. 1. 566; le *Cratægus folio laciniato* J. R. H. 633. ou *Sorbus Terminalis* & *Cratægus Theophrasti*, J. B. 1. 63; le *Sorbier*, ou *Sorbus aucuparia*, J. B. 1. 62. J. R. H. 634. &c. Dans le Creux, tout au haut, on peut encore voir le *Spondylium hirsutum, foliis angustioribus*, C. B. Pr. 83. J. R. H. 320. & tout près, l'*Acetosa montana, maxima* C. B. P. 114. J. R. H. 502. qui contre la coutume des Plantes qui croissent sur les Montagnes, est beaucoup plus grande que la Vulgaire: Au bas, l'*Abinthium Ponticum, montanum* C. B. P. J. R. H. avec la grande *Airelle* ou *Vitis idæa magna quibusdam, sive Myrtillus grandis*. J. B. 1. 518. J. R. H. 608: Et sur le Chemin qui descend depuis la *Grandvi*, le *Gramen paniculatum Sparteum¹, alpinum, panicula angusta spadiceo-viridi, proliferum*, de Mr. Scheuchzer. Prod. Tab. 1. plus, le *Gramen hirsutum, nemorosum, angustifolium, alpinum, paniculis obscure rufescentibus, ejusd. Pr. Tab. VI. &c.*

Nos Botanistes après avoir employé toute la matinée jusques à midi, à parcourir le *Creux du Vent* & les environs, au dessus de la Montagne, descendirent par le même Chemin par où ils étoient montés. Près du Village de *St. Aubin*, avant que de s'embarquer,

ils aperçurent le *Buglossum angustifolium*, *major*, C. B. P. 256 ; le *Caryophyllus sylvestris*, *prolifer*. C. B. P. 209. & le *Linum capillaceo folio*, *flore variabili*, que C. B. appelle dans le *Pin.* 214. *Linum sylv. angustifolium*, *flore magno*, & *Linum sylv. angustifolium*, *floribus dilate purpurascens vel carnis*. Ils avoient trouvé auparavant, sur les Champs, l'*Astragale* ou *Cicer sylv.* de *Matthiolo*. M. Haller aiant couronné le Rivage jusqu'au Promontoire de *Cortailod*, traversa de là le Lac, pour se rendre à *Morat* & ensuite à *Berne*. Il vit dans la *Broë*, Riviere qui va du Lac de *Morat* dans celui de *Neuchâtel*, la *Solidago palustris*, *Persicæ folio*, *subtus incano*, haute de six pieds; une espèce de *Tithymalus*, auquel il ne donne d'autre Epithète que celle de *vere fruticosus*, *palustris*; & les deux grands *Nénuphars*. Dans celui qui est à *fleur jaune*, il a très bien aperçu l'afinité qu'il y a entre les Etamines & les Pétales, qui fait que dans ces Fleurs pleines, les Etamines se changent & s'élargissent en Pétales, & que les Pétales, à mesure qu'ils approchent de plus près de l'Ovaire, se rétrécissent, deviennent plus fermes & dégénèrent peu à peu en vraies Etamines.

M. Haller ne s'arrêta pas l'ong-tems à *Berne*, sa Patrie. Toujours occupé des Plantes, il parcourut encore, avec M. *Albert Herport*, le *Neunen*, Montagne qui fait partie des *Alpes* & en est une dépendance. Parvenu dans

un endroit où le Vent avoit abatu & renversé des Arbres sans nombre , il découvrit , sur le vert Gazon , un nouveau Genre de *Bryum* qui a bien paru tel à l'Illustre *Dillenius*. Il a le Port de celui dont les Chapiteaux sont ronds. Les Tiges sont d'un brun foncé, quelques fois tres vertes, hautes d'un Pouce & plus, droites, recourbées à l'extrémité. Les feuilles sont pâles & verdâtres, toutes panchées à l'ordinaire d'un même côté, molles, semblables à des Cheveux, recourbées en forme de Faux. De la Tige s'élevent de tems en tems des Poils rudes, très rouges, qui ont à peine trois lignes de longueur: Leurs Chapiteaux sont ovales & assés fournis: Ils tirent sur le rouge ou sont jaunes, & ont un couvercle conique, qui étant tombé, laisse un Poil ciliaire rouge pour Couronne. On ne pût voir alors la Coife. Ce *Bryum* se trouve aussi dans les plus hautes Forêts du *Mont Jura*. *M. Haller* demande à son occasion & par forme de Conjecture, si ce ne seroit point le *Muscus Alpinus, medius, foliis tenuissimis & acutissime denticulatis, capitulis subrotundis unam partem spectantibus*, de *Micheli*?

On voioit encore sur le Tronc des Arbres renversés, parmi le *Muscus capillaceus, minimus, plumosus, elegans*, de *Vaillant*, le *Muscus capillaceus, minimus, capitulo minimo pulverulento*, de *Tournefort* & de *Vaillant*. Son Chapitau plein de poudre, qui très certainement n'est qu'une Rose de jeunes feuilles, doit le

faire reconnoître pour un *Bryum*. Aussi M. Haller l'appelle *Bryum alternans, calyptera, variegata* & *Scyphulis foliosis*. On peut remarquer à cette occasion, que cette Poussière qu'on voit dans de semblables Godets, dans la *Marchantia*, n'est qu'un Germe de jeunes & petites Feuilles, comme M. Haller s'en est assuré dans ces Forêts des *Alpes*, dont il parle ici, par l'Examen de la *Marchantia capitulis integris*. Il est à présumer, qu'il arrive quelque chose de semblable dans le *Politric ordinaire*, vû qu'il est certain, qu'il naît de nouvelles Plantes, du milieu de ces Godets. On trouve encore dans cette Forêt, & aux environs de *Drakau*, proche de *Berne*, un nouveau Genre de *Sphagnum*, dont Mr. Haller a fait graver la Figure. Le nom qu'il lui donne de *Sphagnum acaulon, maximum, foliis in Centro ciliaribus*, peut seul le faire connoître. Le *Sphagnum* que *Vaillant* appelle *Muscus terrestris, major, ramulis compressis, foliis Superficie crispis*, dans son *Bot: Par.* où il en a donné une très belle Figure. *Tab 27. f. 4.* se faisoit aussi voir, sur l'Ecorce des Arbres.

M. Haller étant de là tombé à *Gournigel* examina & bût les Eaux Minérales qui s'y trouvent, & par où ce Lieu est principalement connu. Elles sont limpides & sentent les Oeufs pourris. On en boit sans inconvénient, dans le tems même qu'on est échauffé.

fé. On s'en sert communément à *Berne* & pour les Maux d'Estomac, & pour les Pettes blanches & la supression des Menstrués. Elles sont chargées de *Pétrole*, qui produit, sur la superficie, des Fleurs qui renaissent, aussi souvent qu'on les ôte. Le Sirop violet leur donne une couleur verte, & l'Huile de Tartre par défaillance leur fait déposer une Terre fine & blanche, en abondance: Ce qui indique dans ces Eaux une *Terre de Chaux*.

Les dernières Montagnes particulières que *M. Haller* a parcourues, sont celles d'*Ober Gurnigel*, d'*Ober Neumenen*, & d'*Unter Neumenen*. A l'occasion de l'*Equisetum Sylvaticum* qu'il a trouvé sur celle d'*Ober Neumenen*, il fait mention d'une Expérience curieuse de *M. Stéhelin Doct. en Med. & Prof. en Physique*, à *Bâle*, laquelle est rapportée, mais aussi tronquée, dans les Mémoires de l'Acad. R. des Sc. 1730. & décrite par *M. Stéhelin* même, dans les Thèses Académiques qu'il a soutenues pour la Chaire, l'an 1731. Que l'on secoue, dit il, sur du Papier, l'Epi de quelque *Equisetum* que ce soit, mais sur tout de celui des *Champs*, dont la fleur est séparée des Feuilles, il en tombera une très fine Poussière verte, mais assez pesante, pour aller au fond de l'Eau, Séchée à un certain degré & mise sur une Glace, elle fait voir, pendant quelques minutes, au moien du Microscope, une très belle Danse ou Trépignement que

que l'on aperçoit même des Oreilles. Ce sont les Corpuscules Spermaticques, qui par la force de leur Ressort naturel se remuent & s'agitent. Ils sont à peu près sphériques & munis de deux Cuisses jusques à cinq, lesquelles sont fourchües à leur extrémité, & se rejoignent en cet endroit, en forme de Laqs. A cet égard, cette Plante si commune, surpasse, par raport à l'agilité & à la durée, tous les Mouvements du Polypode sensible, de l'Oxyoïdes de M. Garcin & de la Sensitive.

M. Haller fait ensuite mention de diverses belles Plantes qu'il a decouvertes dans ces Quartiers. Il nomme entr'autres la *Myosotis alpina*, *latifolia*, qui tantôt est lisse & unie, tantôt veloutée; la *Dent de Lion*, *croceo flore*, qui en général a le Port de la *Dent de Lion ordinaire*; la *Gentiana elegantissima*, *Bavarica*, de *Camérarius*, *Hort. med. Ic. XV.* que C. B. a joint, mal à propos, à la *Pumila verna, major*, & de laquelle *Tournefort* ne dit rien; l'*Hélianthémum serpyllifolium*, *flore aureo, odorato*, qui peut-être n'est pas assés distinct de l'Espèce ordinaire; la *Carlina polycephalos, alba*, de C. B. & des *Inst.* que M. Haller apelle *Cirsium alpinum, spinosissimum, floribus ochroleucis inter flavescencia folia congestis*, & qui paroît être le *Cirsium Acanthoïdes, coma florum flavescente, Montis Carthusiani*, de *Plumier* & de *Vaillant. Mém. de l'Acad. des Sc. 1718*; la *Scorpiurus alpina* dont la feuille est

hérissée & large, la Tige basse & la fleur grande & d'un bleu très vif, & qui n'est qu'une variété de celle de Marais (car M. Haller ne reconnoit que deux Espèces de cette Plante, une à petite Fleur & l'autre à grande Fleur, & cette dernière a trois variétés, la *palustris vulgaris*, la *Sylvatica maxima* & l'*Alpina humilis*;) la *Saxifragia Pyrenæica*, *foliis partim integris, partim trifidis*, distincte d'une autre déjà décrite par Columna, laquelle croit aussi sur ces Montagnes & dont les Feuilles sont tantôt entières & tantôt divisées en trois (M. Haller apelle aujourd'hui la dernière *Saxifragia alpina*, *subhirsuta*, *foliis longis, raro dentatis*, & a fait graver l'une & l'autre;) plusieurs belles Espèces de *Renoncules*; une belle Plante que nôtre Auteur a déjà donné autre-foi. pour nouvelle, & qui a du raport avec le *Sedum saxatile humillimum*, *foliolis densissime compactis, flosculos fere sine pediculo præferens* de Burser, & avec le *Perpusillum Sedum omnium minimum*, de Lob. *illustr. Stirp.* p. 101; la *Pedicularis caule simplici, foliis semipinnatis obtusis laciniis imbricatis* de M. Linnæus, Plante rare & déjà décrite par M. Haller, dans sa *Diff. des Pediculaires de la Suisse.* VIII; la *Sau- le* ou *Salix pumila folio rotundo* & la *Salix pumila utrimque glabra*, de J. B. ou *alpina angustifolia*, repens de C. B. Pr. 159. & de Tournefort, laquelle est aussi apellée dans les *Inst.* après *Boccane* qui en a donné une bonne figure.

Figure, *Salix alpina serpilli folio lucido*; plusieurs belles Espèces d'*Astragale*, en quoi la Suisse abonde, entr'autres celui que M. Haller a déjà apellé autrefois *alpinus*, *erectus*, *spica purpurea*, *speciosa*, & un autre dont il donne la description & la figure, & qu'il nomme *Astragalus alpinus*, *totus sericeus*, *foliis acuminatis*, lequel imite parfaitement l'*Astragalus non ramosus*, *villosus et incanus*, *spicatus*, *floribus purpureo violaceis*, d'*Amman. Plant. Rhutenic. n. 167. p. 126*; la *Scabiosa Dipsaci folio*, de *Vaillant*, qu'il ne faut point distinguer de la *Scabiosa latifolia*, *rubro flore*, & le *Potamogeton folio gramineo*, *ramosus*, de *C. B. Pr* que l'on peut regarder comme étant le même que le *Potamogeton pusillo folio gramineo*, *caule rotundo* de *Merret* & de *Rai*.

Après ces Excursions Botaniques, M. Haller quita la Suisse pour se rendre dans son Poste de Professeur, à *Göttingen*; c'est ce qui lui procura le plaisir de revoir *Bâle*, Ville qu'il témoigne lui être chère par toutes sortes d'endroits, principalement par les Grands Hommes qu'elle renferme & avec lesquels notre célèbre Botaniste a eu des liaisons particulières, l'Illustre M. *Jean Bernoulli*; M. *Stéhelin* D M. & Prof. en *Physique*; M. *Kœnig* D. & Professeur en *Med.* M. *Drollinger* &c. & par les précieux Monumens de Botanique que la Famille des *Bauhins*, la Bibliothèque publique & M. *Stéhelin*, y conservent. C'est aussi dans cette fameuse Univer-

sité que M. *Haller* a commencé ses Etudes de Botanique, & qu'il forma, dès lors même, le Dessen qu'il a encore, de donner l'Histoire des Plantes de sa Patrie. En attendant, on nous en fait espérer un *Pinax*, que l'on fera d'abord précéder d'un Abrégé. On peut juger par cet Essai de ce que l'on doit se promettre. Tous ceux qui sont curieux des *Simples*, doivent hâter, par leurs Vœux, la Publication d'un Ouvrage si utile & si nécessaire.



Divers de nos Lecteurs nous aiant demandé quelques uns des Discours faits au Château de *Neuchâtel*, le Mois dernier, à l'ocasion de la mort de FREDERICH II. Roi de *Prusse*, & de l'Avènement de FREDERICH III. au Trône, nous donnerons ici celui de Mr. SANDOZ, Doïen de la Vénéritable Classe, & Pasteur de la *Chaux de fond*, tel que nous avons pû le recueillir. Ce Compliment étoit adressé à M. le Baron DE BEZUC, Gouverneur & Lieutenant Général pour le ROI dans la Souveraineté de *Neuchâtel & Valangin*.

MONSIEUR,

LES Rois & les Grands de la Terre ne sont pas exemts du Trépas, & la Mort étend ses rudes coups sur les Têtes Couron-

ronnées tout ainsi que sur les moindres & les plus Petits d'entre les Hommes.

C'est un Evénement pareil & aussi triste, qui aiant retranché du Trône & de la Vie nôtre Bon & Auguste Monarque, nous a plongé dans l'amertume, nous a pénétré de la plus vive douleur, & amène aujourd'hui toute la Compagnie des Pasteurs de cet Etat devant VOTRE GRANDEUR, pour lui en donner un témoignage public & sincère.

Aussi-tôt que le bruit de la Rechûte dangereuse de ce Grand Roi parvint à nos Oreilles, nous craignimes pour des Jours si précieux, nous fûmes dans l'alarme & dans l'inquiétude : Mais ce qui a mis le comble à nôtre douleur, c'est la Nouvelle affligeante de sa mort : Mort prématurée, qui excite avec justice nos regrets les plus amers.

Que de Motifs n'avons nous pas, *Monseigneur*, d'en être très affligés ! Comme *Sujets de l'Etat*, ne regretterons nous pas un Souverain, qui nous a gouverné avec Justice & avec Bonté ? Avec Justice, en nous rendant à chacun ce qui nous étoit dû, & en nous conservant nos Immunités & nos Privilèges : Avec Bonté, en nous supportant, & en nous écoutant favorablement dans nos Grièfs & dans nos humbles Répresentations. Et comme *Serviteurs de Dieu*, ne déplorerons nous pas la perte d'un Roi qui a eû un sincère attachement pour nôtre Sainte Religion, qui en a été le Protecteur
zélé

zèle & l'un des plus fermes Apuis; d'un Roi qui a rempli les Dévoirs extérieurs de la Pieté avec beaucoup d'affiduité & avec une Dévotion éxemplaire; d'un Roi qui a été un Modèle rare en son tems de la Pureté & de la Chasteté la plus éxacte; d'un Roi qui aimant les Ministres de J.C. nous a donné en tout tems & jusques à la fin de sa Vie des marques éfficaces de sa Bonté & de sa Protection Puiffante? Oui, *Monseigneur*, gagnés & prévenus par ses Vertus Royales & Chrétiennes, & par Ses Bienfaits redoublés, nous sommes très vivement touchés de cette Mort, & nous ne trouvons pas de termes affés forts pour exprimer à V. G. toute l'étendue & la vivacité de nos sentimens!

Ce qui ajoute, *Monseigneur*, un nouveau degré à nôtre douleur, c'est la part sincère que nous prenons à tout ce qui peut jetter quelque amertume sur la Vie de la Reine, maintenant Douairière, qui par sa Sageffe, par sa Pieté, par ses rares Qualités & ses grâdes Vertus, méritoit tout l'attachement du Feu Roi, son Auguste & fidèle Epoux, & est aussi digne de tous nos hommages. Dans cette Conjoncture acablante, nous prions ardemment le Seigneur, qu'il la console dans sa grande affliction, qu'il la soutienne dans sa rude épreuve, & qu'il lui fasse passer une longue suite de Jours dans la santé la mieux affermie & dans toutes les douceurs d'une Vie pieuse & tranquile!

Ce font auffi , *Monseigneur* , des Vœux pareils que nous adreffons au Dieu Tout-puiffant , pour LEURS ALTESSSES ROÏALES , Mesfeigneurs les Princes & Mesdames les Princesses Ses Illuftres & chers Enfans , auffi bien que pour Messeigneurs & pour Mesdames les Margraves , pour la Confolation , la Confervation , la Prospérité & la Gloire defquels nous nous intereffons & nous intereffons toûjours très particulièrement.

Mais à mefure que nous déplorons ainfi la Perte , la grande Perte , que nous avons faite en la Perfonne Sacrée du Défunt ROI , dont la Mémoire nous fera toûjours en bénédiction , nous nous confolons d'un autre côté , *Monseigneur* , nous reprenons courage à la vue , à l'afpect de fon Très digne Successeur S. M. aujourd'hui Règnante , que Dieu vient d'élever au deffus de nous. C'est ce Nouveau & Grand ROI , qui va fêcher & tarir nos larmes ; c'est ce Nouveau & Gracieux Souverain , qui par la Douceur & la Sageffe de fon Gouvernement , va nous perpétuer & même augmenter le bonheur dont nous avons joui fous les deux Rois Ses Glorieux Prédeceffeurs. La Réputation qu'il s'est déjà acquife dans le Monde d'un Prince Doux , Sage , Moderé , Jufté , Droit , Intègre , Equitable , Pieux & Eclairé ; d'un Prince qui aime les Sciences & les Belles Lettres , & qui fe plait à favoriser les Savans & les Gens de mérite ; d'un Prince dont la Bonté

&

& la Magnanimité font le grand Caractère; d'un Prince qui aiant un ferme attachement pour nôtre Sainte Religion, nous prévient depuis long-tems en sa faveur, & nous annonce, avec la Bénédiction Divine que nous implorôs sur Lui de toute la ferveur de nos Ames, un Règne des plus heureux, pour tous ceux qui auront l'avantage de vivre sous ses Loix. Les diverses Preuves qu'il a déjà donné de sa Bonté, de sa Sageſſe, de sa Justice, de sa Clémence & de sa Généroſité, depuis le peu de tems qu'il eſt monté ſur le Trône de ſes Péres, nous ſont des gages flatteurs & des garants affûrés de nôtre bonheur.

Puiſſe cet Auguſte Monarque éprouver pendant un long Règne toutes les Bénédictionſ de DIEU les plus précieufes! Puiſſe-t'il, Poſſeſſeur d'un Roiaume floriffant, en jour juſques au terme le plus reculé avec une douce ſatiſfaction & la Gloire la plus ſolide! Puiſſe ce Grand Roi, conjointement avec la Reine ſon Auguſte, ſa tres digne & vertueuſe Épouſe, couler des Jourſ heureux, tranquiles & glorieux, & ſe voir bien-tôt d'Illuſtres Heritiers à qui Il puiſſe communiquer Ses Vertus Roiales & tranſmettre, après une longue Vie, ſa Couronne & ſes Etats, pour les faire paſſer à ſa Poſtérité la plus éloignée! Et puiſſions nous, de nôtre côté, contribuer a la douceur de ſes Jourſ & à ſa Félicité, par nos Vœux, par nos Prières, par nôtre Obeiffance & par nôtre Fidélité inviolable!

Inſtruits

Instruits de nos devoirs, pénétrés des Préceptes de l'Évangile envers les Rois & les Souverains, ardens & empressés à nous en acquiescer, nous ne cesserons, *Monseigneur*, d'adresser à DIEU nos Vœux les plus fervens pour la précieuse conservation de la Personne Royale de S. M. aussi bien que pour la Gloire de son Règne; Nous serons attachés inébranlablement & à jamais à sa juste Domination; Nous inculquerons, nous nous ferons toujours une Loi d'inculquer ces Sentimens, ces Maximes & ces Devoirs aux Troupeaux qui sont confiés à nos soins: Nous l'avons fait constamment en des tems où nous étions soumis à des Princes de Religion différente; mais combien plus n'y sommes nous pas portés envers des Souverains qui nous sont encore plus chers par les Liens d'une même Foi? Ce sont là, *Monseigneur*, les sentimens sincères, réels & véritables de nos Cœurs. Nous demandons humblement à *Votre Grandeur*, la grace de les faire connoître & parvenir à notre Grand Roi & de concilier de plus en plus sa Bienveillance & Son Auguste Protection à la Compagnie des Pasteurs de cet Etat. S. M. a eu la Bonté de nous en donner Elle-même, dès son Avénement Glorieux à la Couronne, des assurances gracieuses & prevenantes, qui nous sont infiniment précieuses: Touchés & pénétrés de sa Bienveillance Royale, nous souhaitons, nous desirons, & nous ferons tous nos efforts pour nous en rendre dignes.

Péné-

Pénétrés aussi, *Monseigneur*, des Vertus, qui Vous ont aquis, gagné & attaché tous les Cœurs depuis le peu d'Années que vous tenés les Rènes du Gouvernement de cet Etat, nous prions celui qui tient les Cœurs des Rois en sa main & qui les incline où il veut, qu'il nous continuë, qu'il nous conserve aussi long tems qu'il sera possible, l'avantage précieux de vivre sous la direction de vôtre sage, doux, juste, généreux, & désintéressé Gouvernement. C'est là ce qui fait non seulement la Matière de nos souhaits & de tous ceux qui ont l'honneur de vous aprocher; mais encore, nous Posons-dire, de tous les Peuples de ce Pais. Nous prions V. G. d'agréer les Vœux que nous adressons au Ciel pour Sa Conservation, de-même que les assurances sincères que nous prenons la liberté de lui renouveler de nôtre attachement & de nôtre respect.

Le Dimanche après ces Complim. on fit des Prières dans toutes les Eglises de cet Etat en faveur du Nouveau ROI & les Pasteurs prêchèrent sur ces Paroles, Crain Dieu & honore le Roi. L'illustre Mr OSTERVALD fit entr'autres à cette occasion un Sermon digne de lui & de l'importance du Sujet.



LUTHERANISME est le Mot du Logographe de Juillet.

T A B L E.	
Lettre à l'occasion de nouveaux Loix d'Agriculture.	107
Essais sur l'Agriculture: De l'Origine des principaux Arbres &c.	112
Reflexions sur la Bienveillance.	137
Causes célèbres de Suisse: de l'usage du prétendu Bigame.	144
Voyages de Botanique de M. Haller, Professeur à Göttingen, Extraits.	172
Compliment de la vénér. Comp. de Pasteurs de Neuchâtel sur la mort de M. de Salinis, & l'Avènement de son Successeur au	210